

L'éloge, le blâme et la représentation discursive des choix éthiques

Marc Dominicy

Université Libre de Bruxelles
mdomini@ulb.ac.be

Abstract: Aristotelian Rhetorical Acts (ARAs) are discourse acts that should Intentionally cause a mental act of the hearer's in order to be successfully performed and satisfied: the speaker who successfully performs an ARA of advising/warning, accusing/defending, gives at least one of the reasons s/he has for performing this very ARA, and by doing so, s/he provides the hearer with at least one reason for deciding to act or assenting. Aristotle's failure to rationalize praise and blame in terms of deliberative advice or warning stems from the very nature, and internal inconsistency, of his ethical theory, but also reflects conflicting intuitions of common sense about the causes and reasons of good or bad actions.

Keywords: Aristotelian Rhetorical Acts, discourse acts, deliberation, praise, blame, cause, reason

Hay tres clases de hombres : los que primero piensan y obran luego, o sea los prudentes ; los que obran antes de pensarlo, los arrojadizos ; y los que obran y piensan a la vez, pensando lo que hacen a la vez misma que hacen lo que piensan. Éstos son los fuertes.

Miguel de Unamuno (2002 : 293)

0. Introduction

Selon Aristote (*Rhétorique*, 1358a-b),

les genres oratoires sont au nombre de trois ; car il n'y a que trois sortes d'auditeurs [ἄκροαταί]. Trois éléments constitutifs sont à distinguer pour tout discours : celui qui parle, le sujet sur lequel il parle, celui à qui il parle ; c'est à ce dernier, j'entends l'auditeur [ἄκροατήs], que se rapporte la fin. Or il faut nécessairement que l'auditeur soit ou spectateur [θεωρός] ou juge [κριτής], et que le juge prononce sur le passé ou sur l'avenir ; celui qui prononce sur l'avenir, c'est, par exemple, le membre de l'assemblée [ἐκκλησιαστήs] ; celui qui prononce sur le passé, le juge [δικαστήs] ; celui qui prononce sur le talent de l'orateur [δύναμιs], le spectateur ; il y a donc nécessairement trois genres de

discours en rhétorique : le délibératif [συμβουλευτικός], le judiciaire [δικανικός], l'épidictique [ἐπιδεικτικός].

Cette caractérisation des trois genres oratoires ne manque pas d'intriguer. En effet, on peut se demander pourquoi Aristote part d'une classification binaire des auditeurs au lieu de s'appuyer sur la trichotomie qu'il introduira bientôt entre les actes rhétoriques (*Rhétorique*, 1358b) : le conseil incitant à faire quelque chose ou l'avertissement visant à persuader de ne pas faire quelque chose (délibératif) ; l'accusation ou la défense (judiciaire) ; l'éloge ou le blâme (épidictique) (EGGS 1994 : 13-16). L'explication que l'on donne habituellement de cet hiatus repose sur le raisonnement qui suit (voir, par exemple, DOMINICY 1995, 1996 ; DANBLON 2001a, 2013 : 95-103). Dans la mesure où elles entretiennent le même rapport d'analogie que la strophe et l'antistrophe [ἀντίστροφος] dans la lyrique chorale (*Rhétorique*, 1354a ; voir DOMINICY 2002c), la rhétorique et la dialectique sont les seuls arts à « conclure les contraires », en ce sens qu'elles traitent de « problèmes » ou de « questions » qui admettent des réponses antagonistes (*Rhétorique*, 1355a). Les discours délibératifs et judiciaires visent clairement à fournir des réponses à de tels problèmes ou à de telles questions : « Devons-nous bombarder l'Afghanistan ? », « L'accusé est-il coupable ? », etc. Mais les actions pour lesquelles l'orateur épidictique loue ou blâme un ou des agent(s) ne sont ni contestables, ni sujettes au moindre débat éthique. Où pourrait se nicher, dès lors, le problème ou la question sur lesquels on devrait trancher ? Aristote ne trouve d'autre issue que de supposer que l'auditeur d'un discours épidictique doit se prononcer sur le talent de l'orateur – ce qui entraîne que certains problèmes ou certaines questions rhétoriques ne possèdent aucun « analogue » dialectique.

J'ai soutenu ailleurs (DOMINICY 1995, 1996) qu'il faut rechercher les « analogues » de la rhétorique à la fois dans la dialectique (pour les genres délibératif et judiciaire) et dans la poétique (pour le genre épidictique). Cependant, cette thèse radicale ne tiendrait pas la route si l'unité conceptuelle de la rhétorique aristotélicienne se laissait restaurer par le biais d'une théorie traitant des actes rhétoriques et des effets que ceux-ci provoquent dans l'esprit de l'auditeur. Dans une telle approche, l'orateur délibératif ou judiciaire viserait à persuader ou à convaincre, tandis que l'orateur épidictique viserait à susciter les émotions associées à l'éloge ou au blâme : la fierté ou la honte, l'admiration ou le mépris. Bien que cette reconstruction semble brouiller la distinction rigide qu'Aristote opère, par ailleurs, entre le logos et le pathos (*Rhétorique*, 1356a, 1378a), elle nous permettrait de reconstruire la totalité du champ rhétorique sans faire une violence excessive à la manière dont nous percevons intuitivement le statut particulier des discours épidictiques (PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA 1970 : 62-72 ; DOMINICY 2006).

Dans ce qui suit, je m'efforcerais d'établir que cette approche intuitive est vouée à l'échec. Je commencerai par définir la notion d'« acte rhétorique aristotélicien » (désormais, ARA). Il résultera de ma définition qu'un ARA satisfait, et donc accompli avec succès, cause intentionnellement un acte mental dans le chef de l'auditeur. Or il apparaîtra qu'à la différence des ARA de conseil (d'avertissement) ou d'accusation (de défense), l'éloge et le blâme peuvent être satisfaits sans causer intentionnellement pareil acte mental. J'en conclurai que la tentative qu'a faite Aristote de rationaliser l'éloge et le blâme dans les termes du conseil ou de l'avertissement délibératif trouve ses racines au plus profond de sa théorie éthique, et

que les obstacles insurmontables qu'il a rencontrés reflètent les contradictions internes de cette théorie.

1. Sur la notion d'acte rhétorique aristotélicien

1.1. Actes illocutoires, actes perlocutoires, actes de discours

Si j'adresse à Pierre l'énoncé « Il pleut », il peut se faire qu'en produisant cet énoncé, je dise à Pierre qu'il pleut et que, par le fait même de lui dire qu'il pleut, je convainque Pierre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aura pas lieu. Pour Austin (1962/70), mon acte illocutoire (désormais, AI) consistant à dire qu'il pleut doit être distingué de mon acte perlocutoire (désormais, AP) consistant à convaincre Pierre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aura pas lieu. Dans une telle perspective, les AI et les AP diffèrent à la fois par leur inégale complexité et en raison de leurs liens respectifs à la planification des actions. En témoigne la différence d'acceptabilité très claire entre les exemples (1) ou (3) et les exemples (2) ou (4) :

- (1) J'ai dit à Pierre qu'il pleuvait parce que je désirais / j'avais l'intention de le convaincre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aurait pas lieu.
- (2) ??? J'ai convaincu Pierre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aurait pas lieu parce que je désirais / j'avais l'intention de lui dire qu'il pleuvait.
- (3) ??? C'est seulement quand j'ai dit « Il pleut » que j'ai réussi à dire à Pierre qu'il pleuvait.
- (4) C'est seulement quand j'ai dit « Il pleut » que j'ai réussi à convaincre Pierre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aurait pas lieu.

Le contraste entre (1) et (2) montre que le désir ou l'intention d'accomplir un AP peut causer l'accomplissement d'un AI, mais non réciproquement (BACH et HARNISH 1979 : 16-18, 81-83 ; GAINES 1979 : 211-213). Quant à la bizarrerie de (3), elle provient du fait que, si Pierre est un auditeur compétent (qui comprend le français, notamment), tout locuteur qui désire (a l'intention de) dire à Pierre qu'il pleut fera usage de moyens linguistiques qui sont au moins aussi efficaces, communicativement, que la production de l'énoncé « Il pleut » ; en revanche, dans l'exemple (4), le recours à cet énoncé n'est qu'un des moyens, à l'efficacité variable, dont le locuteur dispose s'il désire (a l'intention de) convaincre Pierre de ce que la *garden party* prévue par Marie n'aura pas lieu.

Dans la typologie des « situations » élaborée par Kenny (1963 : 171-186) et Mourelatos (1981), tant les AI que les AP sont des « performances¹ ». Mais alors que

¹ Vendler (1967 ; 1972 : 14-15) et Mourelatos (1981) distinguent deux types de « performances », à savoir les « accomplissements » (VENDLER) ou « développements » (MOURELATOS) d'un côté, et les « achèvements » (VENDLER) ou « occurrences ponctuelles » (MOURELATOS) de l'autre. À la différence des achèvements, les accomplissements peuvent être déclarés complets ou incomplets au moyen de la construction « finir de V » (voir aussi DOWTY 1979 : 56-60) : il suffit de comparer « Je n'ai pas encore fini de peindre ce tableau » (accomplissement) avec ??? « Je n'ai pas encore fini de trouver mes clés de voiture » (achèvement). Cependant, ce test aspectuel ne livre pas toujours des résultats bien tranchés. Selon Mourelatos (1981 : 193), la bizarrerie (supposée) de « Je n'ai pas encore fini de convaincre Marie » montrerait que la « performance » consistant à convaincre est un achèvement ; mais la raison pour laquelle cet énoncé dégage une impression d'étrangeté peut tenir au simple fait que, dans des circonstances normales, nous n'entretenons aucune certitude quant à l'issue d'une tentative de convaincre, de sorte que nous restons incapables d'évaluer le temps qu'il nous reste à y consacrer avant que nous aboutissions à nos fins.

les « performances » illocutoires sont « ponctuelles », en ce sens qu'on ne saurait déclarer, d'un AI, qu'il a été accompli avec succès en un certain intervalle de temps (exemples 5-6), les « performances » perlocutoires sont « culminatives » ; en effet, on peut déclarer, d'un AP, qu'il a été accompli avec succès en un certain intervalle de temps (exemples 9-10). Cette distinction vaut aussi pour des « performances » non linguistiques ; on comparera, dans les mêmes termes, le caractère « ponctuel » de la vision ou de l'écoute dans les exemples (7-8) avec le caractère « culminatif » que revêtent le fait de trouver ses clés de voiture ou de reconnaître Marie dans les exemples (11-12) :

- (5) [Contexte : le locuteur adresse à Pierre l'énoncé « Marie t'en veut beaucoup »]
??? Je lui ai dit en deux secondes que Marie lui en voulait beaucoup.
- (6) [Contexte : le lieutenant adresse au locuteur l'énoncé « Garde à vous ! »]
??? Le lieutenant m'a ordonné en une seconde de me mettre au garde-à-vous.
- (7) ??? Je l'ai vu en trois secondes traverser la rue.
- (8) ??? J'ai écouté en 90 minutes la Neuvième de Beethoven.
- (9) J'ai convaincu Pierre en quelques secondes de ce que Marie avait tort.
- (10) Pierre a persuadé Marie en quelques secondes de postuler cet emploi.
- (11) J'ai trouvé mes clés de voiture en quelques secondes.
- (12) Pierre a reconnu Marie en quelques secondes.

Selon Mourelatos (1981 : 202, note 21), la bizarrerie de (7) et (8) vient de ce que ces énoncés impliquent que l'on pourrait, d'une manière ou d'une autre, accélérer ou ralentir sa propre vision de quelqu'un ou sa propre écoute d'une symphonie entière, alors qu'il s'agit chaque fois de « performances passives » dont la durée doit épouser celle du stimulus perceptuel en cause. Bien que des AI comme l'assertion de (5) ou l'ordre de (6) soient des « performances actives », ils manifestent une dépendance temporelle du même ordre vis-à-vis d'autres « performances actives », à savoir les « actes phonétiques » qui les « constituent² ». Autrement dit, le locuteur peut accélérer ou ralentir la production de son énoncé ; mais dès lors qu'il exerce ce contrôle, il ne lui reste plus aucune marge de manœuvre supplémentaire pour ce qui touche à la durée de son AI. Afin de s'en convaincre, il suffit de considérer un exemple similaire que j'emprunte, sous une forme légèrement modifiée, à Mourelatos :

- (13) J'ai enregistré ma conférence en 90 minutes.

Cette description ne heurte guère l'intuition si elle signifie que j'ai prononcé, et donc enregistré, ma conférence en 90 minutes ; mais elle se révélerait parfaitement absurde dans l'interprétation où je prétendrais avoir exercé, sur la durée de

² Dans la théorie austinienne des actes de langage telle que l'a reconstruite Kissine (2007, 2008, 2009, 2010, 2012, 2013a, 2013b ; voir aussi DOMINICY 2009), l'acte phonétique (consistant à produire des sons linguistiques) « constitue » un acte phatique (consistant à produire une séquence grammaticalement structurée) ; l'acte phonétique et l'acte phatique « constituent » un acte locutoire consistant à exprimer un état épistémique (croyance, désir ou intention) ; l'acte phonétique, l'acte phatique et l'acte locutoire « constituent » un acte illocutoire (assertif, directif ou commissif) consistant à fournir une raison de croire et/ou d'agir. Les actes phonétique, phatique, locutoire et illocutoire se voient donc correspondre un seul et même événement ; de manière comparable, lorsque je vote pour Marie en levant le bras, l'acte qui consiste, pour moi, à voter pour Marie est « constitué » par l'acte qui consiste à lever mon bras et ces deux actes se voient correspondre un seul et même événement.

l'enregistrement, un contrôle indépendant de la durée occupée par l'acte phonétique correspondant.

À l'inverse, des « performances culminatives » comme le fait de trouver mes clés de voiture ou de reconnaître Marie dans les exemples (11-12), ou encore le fait de convaincre ou de persuader (exemples 9-10), possèdent une durée qui leur est intrinsèque. Il s'ensuit qu'un agent peut, dans certaines circonstances, planifier son action en fonction du temps qu'il accepte de consacrer à sa tentative d'accomplir son AP avec succès, et cela indépendamment de la durée requise par tel ou tel acte phonétique.

Ce paramètre aspectuel nous aide aussi à prouver que les AP ne sont pas les seuls actes dont l'accomplissement demande celui d'un ou plusieurs AI. Considérons, à titre d'illustration, les exemples (14) et (15) :

- (14) Je lui ai dit en quelques secondes que Marie lui en voulait beaucoup.
(15) Je l'ai encouragé/incité en quelques secondes à postuler cet emploi.

Dans de tels énoncés, l'usage des verbes « dire » ou « encourager/inciter » implique que je ne me suis pas borné à prononcer « Marie t'en veut beaucoup » ou « Personnellement, je postulerais cet emploi ». En d'autres termes, toute « performance » illocutoire consistant à dire ou à encourager/inciter est « ponctuelle » tandis que les « performances » non-illocutoires d'un dire ou d'un(e) encouragement/incitation sont « culminatives ». Cela ne signifie pas, pour autant, qu'elles se confondent avec des AP. En effet, comme le montrent les exemples (16-19), une différence cruciale sépare le dire ou l'encouragement/incitation non-illocutoire de l'AP consistant à convaincre ou à persuader³ :

- (16) J'ai failli lui dire (en quelques secondes) que Marie lui en voulait beaucoup, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.
(17) J'ai failli l'encourager/inciter (en quelques secondes) à postuler cet emploi, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.
(18) ??? J'ai failli le convaincre de ce que Marie lui en voulait beaucoup, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.
(19) ??? J'ai failli persuader Marie de postuler cet emploi, mais je n'ai finalement pas fait la moindre tentative en ce sens.

Tout quasi-accomplissement d'un AP demande que l'agent fasse au moins une tentative pour accomplir cet AP avec succès. Par conséquent, même si le quasi-accomplissement de mon dire ou de mon encouragement/incitation se laisse interpréter, dans (16-17), en termes illocutoires (« en quelques secondes » ne pouvant alors apparaître) ou non-illocutoires, en aucun cas il ne relèvera du niveau perlocutoire. Dans ce qui suit, j'appellerai « actes de discours » (désormais, AD) les actes de langage non-perlocutoires qui, à l'instar du dire ou de

³ Sur ce test, voir Dowty (1979 : 56-60). Leech (1983 : 204-205) recourt à la construction « essayer de V », qui ne saurait livrer aucune distinction claire entre les AI et les AP (voir VAN HECKE 2001 : 139-141). Comme nous le verrons bientôt, tout AI assertif, directif ou commissif est un essai satisfait (« Le lieutenant a ordonné au soldat de se mettre au garde-à-vous et celui-ci a obéi ») ou non satisfait (« Le lieutenant a ordonné au soldat de se mettre au garde-à-vous, mais celui-ci n'a pas obéi »), tandis qu'aucun AP n'est un essai (??? « Pierre a persuadé Jean de voter pour Sarkoky, mais Jean n'a jamais eu l'intention de le faire »). Cependant, la construction « essayer de V » transforme toute action en un essai (« Pierre a essayé de persuader Jean de voter pour Sarkoky, mais Jean n'a jamais eu l'intention de le faire »).

l'encouragement/incitation non-illocutoires, ne peuvent s'accomplir sans que soit accomplis des AI qui leur sont subordonnés⁴.

1.2. La théorie des actes de discours

Dans une série d'articles consacrés à la « logique du discours », Vanderveken (1992, 1997, 1999, 2001) soutient que toute modélisation adéquate des AD doit se fonder sur la logique illocutoire (voir SEARLE 1983/85 ; SEARLE et VANDERVEKEN 1985 ; VANDERVEKEN 1988, 1990, 1991, 1994, 2005). Plus spécifiquement, il fait l'hypothèse que les « buts discursifs » se laissent caractériser, de manière exhaustive, au moyen de cinq paramètres : la direction d'ajustement (désormais, DA), le mode d'accomplissement, les conditions thématiques, les conditions d'arrière-fond⁵, et les conditions de sincérité.

Le premier paramètre – la DA – lui permet de distinguer quatre « types discursifs » : descriptif (DA des mots aux choses), délibératif (DA des choses aux mots), déclaratoire (DA des mots aux choses et des choses aux mots), expressif (DA « vide » ou « nulle »). « Sur le plan logique, ces quatre directions d'ajustement fixent aussi bien les buts discursifs possibles des conversations entières que les buts illocutoires possibles des énonciations qui en font partie » (VANDERVEKEN 1997: 76 ; voir aussi 1992 : 53, 1999 : 76). En effet, l'inventaire des « types discursifs » correspond presque exactement à la typologie searlienne des forces et buts illocutoires : assertif (DA des mots aux choses), directif-commissif (DA des choses aux mots), déclaratif (DA des mots aux choses et des choses aux mots), expressif (DA « vide » ou « nulle »). La différence principale tient au fait que la Théorie des Actes de Langage sépare les commissifs des directifs, en ce sens que le locuteur qui accomplit avec succès un AI directif exprime un désir tandis qu'il exprimerait une intention s'il accomplissait un AI commissif avec succès⁶.

Le deuxième paramètre – le mode d'accomplissement – est commun aux forces illocutoires et aux buts discursifs. Il permet de modéliser, par exemple, l'idée aristotélicienne selon laquelle l'accomplissement de certains ARA exige du locuteur qu'il recoure à certaines formes particulières d'argumentation. Ainsi, les conseils ou avertissements délibératifs doivent s'appuyer sur au moins un « exemple rhétorique » (*παράδειγμα*), tandis que les accusations ou défenses du judiciaire doivent s'appuyer sur au moins un « enthymème rhétorique » (*Rhétorique*, 1368a, 1391b, 1417b-1418a).

Le troisième paramètre – les conditions thématiques – correspond aux conditions de contenu propositionnel qui caractérisent les forces illocutoires. Il permet de modéliser, par exemple, l'idée aristotélicienne selon laquelle l'accomplissement de certains ARA exige du locuteur qu'il traite de certains types spécifiques de données.

⁴ Voir encore Dominicy (2009). Kurzon (1998) a bien montré, contre Leech (1983 : 202-203), que l'incitation n'est pas un AP ; mais comme il ne prenait pas les AD en considération, il lui a fallu ranger toutes les incitations (quelle que soit leur complexité) parmi les AI.

⁵ Vanderveken (1992) a d'abord utilisé le terme « arrière-fond », avant de le remplacer par « arrière-plan » (1997, 1999). À mon sens, cette innovation est malheureuse, dans la mesure où l'arrière-fond conversationnel, de par sa nature Intentionnelle, ne saurait se confondre avec l'« arrière-plan » pré-Intentionnel postulé par Searle (1983/85 : 172-193 ; 1992/95 : 237-263 ; 1995/98 : 167-192).

⁶ La discussion consacrée aux actes illocutoires commissifs dans Franken et Dominicy (2001 : 84 note 4, 87 note 7) est aujourd'hui rendue caduque par les travaux de Kissine (notamment 2007 : 288-303 ; 2013a : 148-165).

Ainsi, un conseil ou avertissement délibératif doit porter sur une action que l'allocutaire pourrait accomplir dans le futur, tandis qu'une accusation ou défense judiciaire doit porter sur une action (réelle ou contrefactuelle) que l'accusé a/aurait accomplie dans le passé (*Rhétorique*, 1358b, 1418a).

Le quatrième paramètre – les conditions d'arrière-fond – correspond aux conditions préparatoires des forces illocutoires. Il permet de modéliser, par exemple, l'idée aristotélicienne selon laquelle l'accomplissement de certains ARA exige que leur contenu propositionnel reçoive des qualifications spécifiques. Ainsi, dans les conseils ou avertissements délibératifs, l'action dénotée par le contenu propositionnel doit être utile [συμφέρον] ou nuisible [βλαβερός] à l'allocutaire ; dans les accusations ou défenses judiciaires, elle doit être juste [δίκαιος] ou injuste [ἀδίκος] (*Rhétorique*, 1358b).

Comme le mode d'accomplissement, le cinquième paramètre – les conditions de sincérité – est commun aux forces illocutoires et aux buts discursifs. En bref, parmi les six composantes d'une force illocutoire (but illocutoire, mode d'accomplissement, conditions de contenu propositionnel, conditions préparatoires, conditions de sincérité, degré de puissance), il n'y en a qu'une seule – le degré de puissance – qui ne corresponde à aucune composante d'un but discursif ; mais l'on peut raisonnablement croire, par exemple, que le fait de conspuer diffère de la protestation par les degrés de puissance respectivement assignés à ces deux AD⁷. Il n'est donc pas déraisonnable de penser que les buts discursifs se laissent réduire, en termes formels, à des « forces discursives⁸ ».

Selon Searle et Vanderveken, les AI possèdent la forme logique 'F(p)', où 'F' est une force illocutoire et 'p' un contenu propositionnel. Cette forme logique détermine, pour chaque AI, à la fois les conditions de succès et les conditions de satisfaction. De même, le but discursif déterminera les conditions de succès de chaque AD. Cependant, la satisfaction d'un AD ne dépend, chez Vanderveken, que de la satisfaction de certains AI subordonnés (les « actes maîtres » ; VANDERVEKEN 1999 : 89) qui exhibent la même DA que l'AD dans son ensemble, et qui exhibent donc des conditions de satisfaction similaires à celles de l'AD. Une option alternative, privilégiée par la linguistique du texte (voir, par exemple, KINTSCH et VAN DIJK 1978 ; VAN DIJK et KINTSCH 1983), consiste à attribuer à chaque AD un contenu (macro-)propositionnel qui synthétise son thème et son objet : par exemple, le contenu (macro-)propositionnel qui dénote l'action utile, respectivement nuisible, que l'allocutaire se voit conseillé d'accomplir, respectivement averti de ne pas accomplir (pour le genre délibératif) ; le contenu (macro-)propositionnel qui dénote l'action, réelle ou contrefactuelle, que l'accusé (n')a/aurait (pas) accomplie de

⁷ Chez Searle et Vanderveken (1985 : 15, 41-43, 98-99), le but illocutoire se voyait attribuer un degré de puissance. Vanderveken (1990 : 119-121 ; 1992 : 15-17 ; 1994 : 13-17) a ensuite montré que ce degré de puissance peut se ramener à la valeur d'une fonction prenant pour arguments le degré de puissance assigné au mode d'accomplissement et le degré de puissance assigné à la condition de sincérité.

⁸ La notion même d'« acte illocutoire expressif » soulève de telles difficultés qu'il vaut mieux cantonner l'expression des états mentaux au niveau locutoire – ce qui nous autorise, par ailleurs, à admettre que certains actes locutoires puissent se voir dépourvus de tout contenu propositionnel, ou même de tout contenu intentionnel (voir, de nouveau, FRANKEN et DOMINICY 2001 ; KISSINE 2007 : 99-103, 125-128, 2013a : 22-29 ; DOMINICY 2011 : 45-50). Cette modification de la logique illocutoire ne remet cependant pas en cause la conclusion que je viens de tirer, à condition que l'on s'en tienne aux types descriptif, délibératif et déclaratoire. De surcroît, la théorie des AD peut parfaitement s'accommoder, pour ce qui concerne le type expressif, d'une correspondance avec le seul niveau locutoire.

manière injuste dans le passé (pour le genre judiciaire).

Dans ce qui suit, je supposerai que les AI, les AD et les AP possèdent des formes logiques mutuellement analogues, à savoir 'F(p)', 'f(p)' et 'Φ(p)', où 'F', 'f' et 'Φ' sont, respectivement, une force illocutoire, une force discursive, et une force perlocutoire⁹. Je pourrai ainsi comparer les conditions de succès et les conditions de satisfaction qui caractérisent ces trois catégories d'actes de langage.

1.3. Les conditions de succès

Si un locuteur (désormais, L) accomplit un AI ou un AP avec succès en présence de son allocutaire (désormais A)¹⁰, cette action produit causalement l'émergence d'un certain état mental dans l'esprit de A.

Plus spécifiquement, les AI accomplis avec succès causent, chez A, la reconnaissance de l'intention illocutoire que L a réalisée. Selon une conception très répandue (BACH et HARNISH 1979 : 12-16 ; GRICE 1989 ; SEARLE 1983/85 ; SPERBER et WILSON 1989 ; STRAWSON 1969), cela signifie qu'une intention (communicative) du troisième ordre, préalablement entretenue par L, se voit satisfaite – en d'autres termes, que cette intention communicative cause intentionnellement sa propre réalisation ; par conséquent, l'intention illocutoire de L est nécessairement « publique¹¹ ». Nous pouvons réduire la reconnaissance, par A, de l'intention illocutoire de L à une croyance, entretenue par A, portant sur l'existence et le contenu Intentionnel de cette intention. Par exemple, si L accomplit avec succès un ordre 'F(p)', et donc entretient l'intention illocutoire 'I_L(L tente d'obtenir de A qu'il accomplisse l'action dénotée par 'p')', A entretiendra une croyance de la forme 'C_A(I_L(L tente d'obtenir de A qu'il accomplisse l'action dénotée par 'p'))' et l'intention communicative de L prendra la forme 'I_L(C_A(I_L(L tente d'obtenir de A qu'il accomplisse l'action dénotée par 'p')))'¹².

Par contre, certains AP peuvent s'accomplir avec succès sans que A reconnaisse l'intention perlocutoire de L. Il s'ensuit qu'aucune intention (communicative) du troisième ordre ne doit alors être satisfaite, ce qui signifie que l'intention perlocutoire peut demeurer « cachée » (BACH et HARNISH 1979 : 81-83 ; CROSBY 1990 : 70).

⁹ Cette approche ne semble pas fidèle à Austin ; voir ce qu'écrit Cerf (1969 : 354) : « [Austin] disallows that 'he performed a perlocutionary act' and 'his utterance had a perlocutionary force' are mutually substitutable. In fact, I do not remember him ever using 'perlocutionary force'. Austin reserves the term 'force' rather arbitrarily, it would seem, for illocutionary acts. »

¹⁰ Certains actes expressifs ne requièrent aucun auditoire afin d'être accomplis avec succès (DOMINICY et FRANKEN 2002 : 272-273) ; ceci fournit un motif supplémentaire pour les cantonner au niveau locutoire (voir note 8 ci-dessus). De toute manière, l'absence d'auditoire est alors intentionnellement visée ou prise en compte par L, ce qui distingue pareils cas de figure des situations où L soit échoué à accomplir son AI avec succès (par exemple, parce qu'il ne parle pas suffisamment fort ; voir ALSTON 1991 : 59, SEARLE 1991 : 99-100), soit se borne à feindre de l'accomplir, comme dans l'exemple d'Andy Capp mentionné par Bennett (1991 : 6-7) ou dans le discours fictionnel (SEARLE 1975/82 ; DOMINICY 2011 : 158).

¹¹ Dans cette perspective, l'insinuation apparaît soit comme un AI auto-destructeur (VENDLER 1972 : 207-209), soit comme un acte de langage non-illocutoire (STRAWSON 1969 : 394) ; voir Kissine (2013a : 81).

¹² Cette reconstruction ne semble pas applicable au traitement *on line* du langage (KISSINE 2007 : 202-228, 304-336 ; 2013a : 83-89), mais elle décrit la norme de rationalité que nous invoquerons pour justifier notre prise en compte d'un AI. Autrement dit encore, elle ne constitue sans doute pas la seule explication causale de notre comportement conversationnel, mais elle le dote d'une raison.

Cette différence entre les AI et les AP se manifeste dans les contrastes d'acceptabilité qui suivent (VAN HECKE 2001 : 144-145)¹³ :

- (20) ??? Je lui ai dit que Pierre avait tort, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je lui avais dit / qu'on lui avait dit que Pierre avait tort.
- (21) ??? Je lui ai ordonné de quitter Marie, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je lui avais ordonné / qu'on lui avait ordonné de quitter Marie.
- (22) Je l'ai convaincu de ce que Pierre avait tort, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je l'avais convaincu / qu'on l'avait convaincu de ce que Pierre avait tort.
- (23) Je l'ai persuadé de quitter Marie, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je l'avais persuadé / qu'on l'avait persuadé de quitter Marie.

D'autre part, un AI 'F(p)' peut s'accomplir avec succès sans que A entretienne aucun état mental (du premier ordre) dont le mode psychologique porterait sur l'état de choses décrit par 'p'. Même si tout AI assertif 'F(p)' fournit à A une raison d'entretenir la croyance du premier ordre 'C_A(p)', il ne s'ensuit pas que A entretienne nécessairement ladite croyance ; même si tout AI directif 'F(p)' fournit à A une raison d'entretenir l'intention du premier ordre 'I_A(p)', il ne s'ensuit pas que A entretienne nécessairement ladite intention¹⁴. Par contre, dès qu'un AP 'Φ(p)' est accompli avec succès, il existera un état mental du premier ordre, entretenu par A, qui portera sur l'état de choses décrit par 'p' : tous les actes, accomplis avec succès, qui consistent à convaincre A de 'p' causent l'émergence, dans l'esprit de A, de la croyance du premier ordre 'C_A(p)' ; tous les actes, accomplis avec succès, qui consistent à persuader A d'accomplir l'action dénotée par 'p' causent l'émergence, dans l'esprit de A, de l'intention du premier ordre 'I_A(p)'¹⁵. Cette différence entre les AI et les AP se manifeste dans les contrastes d'acceptabilité qui suivent :

- (24) Même après que je lui aie dit que Pierre avait tort, il ne le croyait toujours pas.
- (25) Même après que je lui aie ordonné de quitter Marie, il n'en avait toujours pas l'intention.
- (26) ??? Même après que je l'aie convaincu de ce que Pierre avait tort, il ne le croyait toujours pas.
- (27) ??? Même après que je l'aie persuadé de quitter Marie, il n'en avait toujours pas l'intention.

Les AD se comportent comme les AI à cet égard :

¹³ J'ai introduit l'alternance entre « je » et « on » afin d'exclure les lectures où L cherche seulement à garder son identité secrète. Sans doute certains lecteurs tiqueront-ils devant l'exemple (22), vis-à-vis duquel mes intuitions restent instables et confuses. Je soupçonne que, sur ce point, l'usage quotidien peut entrer en conflit avec la distinction normative entre « convaincre » et « persuader » (voir PERELMAN et OLBRECHTS-TYTECA 1970 : 34-40). Jackendoff (1985) et Wierzbicka (1987 : 65-66) divergent quant à l'acceptabilité de la construction « convince to V » en anglais.

¹⁴ Sur ce point, voir note 18 ci-dessous et Kissine (2007, 2013a). On notera qu'un AI commissif (une promesse, par exemple) ne peut susciter (facultativement) que la croyance du deuxième ordre 'C_A(I_L(p))' dans l'esprit de A. Il faut évidemment mettre à part les AI déclaratifs et les actes expressifs – ces derniers ne relevant sans doute pas de l'illocutoire (voir note 8 ci-dessus).

¹⁵ Bien évidemment, A peut se raviser après coup, ou manquer à réaliser son intention (voir KURZON 1998 : 578, malgré GAINES 1979 : 210).

- (28) ??? Je l'ai encouragé/incité en quelques secondes à postuler cet emploi, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je l'avais / qu'on l'avait encouragé/incité à postuler cet emploi.
- (29) ??? Je l'ai mis en garde en quelques secondes contre l'idée de postuler cet emploi, mais je n'avais pas l'intention qu'il réalise que je l'avais / qu'on l'avait mis en garde contre l'idée de postuler cet emploi.
- (30) Même après que je l'aie encouragé/incité, en quelques secondes, à postuler cet emploi, il n'en avait toujours pas l'intention.
- (31) Même après que je l'aie mis en garde, en quelques secondes, contre l'idée de postuler cet emploi, il en avait encore toujours l'intention.

1.4. Les conditions de satisfaction

Dans la Théorie des Actes de Langage, les conditions de satisfaction d'un AI sont déterminées par la DA et par le but illocutoire. Un AI assertif 'F(p)' est satisfait ssi 'p' est vrai ; un AI directif ou commissif 'F(p)' est satisfait ssi il entraîne, par causalité Intentionnelle, le fait que A ou L accomplisse l'action dénotée par 'p'. Par conséquent, un AI directif ou commissif est accompli avec succès dès lors qu'il est satisfait ; mais pour les AI assertifs, la satisfaction n'implique pas le succès. Pour les AI déclaratifs, dont la DA est bi-directionnelle, le succès équivaut à la satisfaction. Autrement dit, les AI assertifs, directifs et commissifs sont des essais, à la différence des AI déclaratifs¹⁶.

Contrairement aux AI assertifs, directifs ou commissifs, les AP ne sauraient être vrais ou faux, obéis ou désobéis, tenus ou trahis. En effet, comme le montrent les exemples (26-27), l'accomplissement, avec succès, d'un AP entraîne sa satisfaction, et réciproquement. À cet égard, les AP se laissent comparer aux AI déclaratifs, lesquels créent des états de chose par la vertu de leur seul succès ; les uns et les autres ne sont donc pas des essais. Il faut dès lors cerner les états de choses que les AP produisent quand ils s'accomplissent avec succès. Les exemples (26-27) suggèrent que tout AP cause Intentionnellement l'émergence, dans l'esprit de A, d'un état mental du premier ordre, et donc qu'il déclenche une modification des états mentaux entretenus par A. Cette modification peut se réduire à un processus que A ne fait que subir – par exemple, le processus (causé par l'AP consistant à faire croire) au terme duquel A en arrive à croire, ou le processus (causé par l'AP consistant à effrayer) au terme duquel A en arrive à être effrayé ; mais il peut s'agir aussi d'un acte mental accompli par A – par exemple, un acte d'assentiment (causé par un AP consistant à convaincre de quelque chose) ou une décision de faire quelque chose (causée par un AP consistant à persuader de faire quelque chose)¹⁷.

¹⁶ Voir note 3 ci-dessous. D'une manière assez hésitante, Searle et Vanderveken soutiennent que les actes expressifs n'ont pas de conditions de satisfaction (voir FRANKEN et DOMINICY 2001 ; VAN HECKE 2001). Cette difficulté disparaît s'il s'agit d'actes locutoires – l'état mental exprimé pouvant, quant à lui, conserver ses propres conditions de satisfaction (voir notes 8 et 14 ci-dessus).

¹⁷ Gu (1993, 1994) s'est explicitement opposé à une telle approche : « perlocution is in fact a transaction involving at least one speech act performed by S [= L] and one response-act performed by H [= A]. The relation between the two acts is not causal, but rhetorical in the sense that S influences H in adopting S's goals. Successful perlocution therefore presupposes rhetorical cooperation between S and H » (GU 1994 : 189). Outre qu'il n'y a aucune raison de penser que toute modification des états mentaux résulte d'un acte mental, rien ne justifie de soutenir que la coopération s'avère incompatible avec la causalité : le sens commun nous autorise à affirmer que, par le fait d'appeler Jean au secours, Pierre a causé le fait que Jean décide de le secourir. Pour d'autres objections aux vues défendues par Gu, voir Kissine (2013a : 12-13).

Bien que la notion d'acte mental soulève des problèmes très complexes (voir PROUST 2001), les exemples (32-34) montrent, sans ambiguïté aucune, que la croyance ou l'intention du premier ordre dont l'émergence est Intentionnellement causée par l'accomplissement, avec succès, d'un AP consistant à convaincre ou à persuader, doit résulter d'un acte mental accompli par A :

- (32) Pierre est faible de caractère. Il s'est laissé ordonner de quitter Marie. (Mais il n'a pas eu, pour autant, l'intention de la quitter.)
- (33) Marie est faible de caractère. Elle s'est laissé convaincre de ce que Pierre avait tort. (??? Mais elle n'a pas cru, pour autant, que Pierre avait tort.)
- (34) Pierre est faible de caractère. Il s'est laissé persuader de postuler cet emploi. (??? Mais il n'a pas eu, pour autant, l'intention de postuler cet emploi.)

Dans l'exemple (32), la faiblesse de caractère dont souffre Pierre se traduit par le simple fait qu'il a accepté de se faire donner un ordre ; dans (33-34), la faiblesse de caractère se révèle, au-delà de la seule acceptation de l'AP, par l'accomplissement d'un acte mental d'assentiment ou de décision¹⁸.

Afin de poursuivre mon analyse, je définirai l'assentiment comme un passage actif (et conscient) à la croyance – désormais, 'PASSAGE(C(p))' – et la décision de faire quelque chose comme un passage actif (et conscient) à l'intention – désormais, 'PASSAGE(I(p))'. Ainsi, chaque AP consistant à convaincre ou à persuader, s'il est accompli avec succès, cause Intentionnellement un acte mental de passage vers un état mental (voir JACKENDOFF 1985). Schématiquement :

- (35) [CONVAINCRE(p) est accompli avec succès] ssi [CONVAINCRE(p) est satisfait] ssi [CONVAINCRE(p) cause PASSAGE(C(p))]
- (36) [PERSUADER(p) est accompli avec succès] ssi [PERSUADER(p) est satisfait] ssi [PERSUADER(p) cause PASSAGE(I(p))]

En outre, je supposerai que l'opérateur 'PASSAGE(...)' possède les mêmes propriétés logiques que la force illocutoire déclarative ou que les forces perlocutoires : un acte mental de passage est accompli avec succès ssi cet acte crée, par causalité Intentionnelle, l'état de choses décrit par son contenu propositionnel¹⁹. Schématiquement :

¹⁸ Sur l'assentiment, voir De Sousa (1971) et Dennett (1978). Il convient de rappeler ici que, dans la Théorie des Actes de Langage, les AI assertifs ont une DA des mots aux choses. Par conséquent, si L, par le fait qu'il accomplit un AI assertif 'F(p)', provoque, par causalité Intentionnelle, le passage à la croyance 'C_A(p)' chez A, cela signifie que L a accompli un AP de la forme 'Φ(p)'. De plus, le changement qui a alors affecté les états mentaux de A ne doit pas nécessairement consister en un assentiment ; en termes searliens, il peut s'agir d'un processus qui se déroule dans l'arrière-plan (SEARLE 1983/85, 1992/95, 1995/98). Mais je supposerai ici, en accord avec la conception que j'ai défendue en note 12, que seule l'intervention de l'assentiment dote notre comportement conversationnel d'une raison.

¹⁹ Je soutiens donc, avec De Sousa (1971 : 63-64), que l'assentiment implique la croyance, mais non réciproquement. À mon sens, la thèse inverse de Dennett (1978 : 307-309), selon laquelle l'assentiment n'implique pas la croyance, souffre d'une confusion entre l'assentiment – PASSAGE(C(p)) – et la décision de croire – PASSAGE(I(C(p))) . Dans l'approche de Dennett (voir aussi BAIER 1985 : 70-71), une croyance est « acrasique » lorsque l'agent concerné donne son assentiment tout en croyant pas, tandis que la « tromperie de soi-même » (*self-deception*) consiste à croire sans donner son assentiment. Il me semble plus adéquat de définir la croyance (ou le défaut de croyance) acrasique comme le fait, pour un agent, de donner son assentiment (respectivement, de s'abstenir de croire) tout en décidant de ne pas croire (respectivement, de croire) ; schématiquement :

- (37) [PASSAGE(C(p)) est accompli avec succès] ssi [PASSAGE(C(p)) est satisfait] ssi [PASSAGE(C(p)) cause C(p)]
(38) [PASSAGE(I(p)) est accompli avec succès] ssi [PASSAGE(I(p)) est satisfait] ssi [PASSAGE(I(p)) cause I(p)]

Par conséquent, tout AP consistant à convaincre ou à persuader qui s’accomplit avec succès cause Intentionnellement une croyance ou intention du premier ordre pourvue du même contenu propositionnel.

Il faut s’interroger, maintenant, sur les conditions de satisfaction d’un AD. Nous avons vu que les AD ont une forme logique ‘f(p)’, analogue à celle des AI et des AP. Il ne serait pas surprenant, dès lors, qu’ils fonctionnent d’une manière comparable à l’une et/ou à l’autre de ces catégories d’actions. Pour qu’un conseil ou avertissement délibératif soit satisfait, il ne suffira pas qu’il s’accomplisse avec succès : à l’instar d’un conseil ou avertissement illocutoire, il devra entraîner, par causalité Intentionnelle, le fait que A accomplisse l’action que L lui conseille ou le fait que A accomplisse l’action consistant à s’abstenir d’accomplir l’action contre laquelle L l’avertit²⁰. Si nous nous arrêtons là, les conditions de satisfaction des conseils ou avertissements délibératifs ne différeront pas des conditions de satisfaction de leurs analogues illocutoires. Mais l’analyse à laquelle nous venons de soumettre les AP nous permet d’opérer une nette distinction sur ce point ; nous pouvons, en effet, stipuler qu’un conseil ou avertissement délibératif ‘f(p)’ est satisfait ssi cet AD entraîne le fait que A accomplisse l’action dénotée par ‘p’ ou ‘non-p’ en vertu de la chaîne causale qui suit :

PASSAGE(C(p)) et PASSAGE(I(non-C(p)))
PASSAGE(non-C(p)) et PASSAGE(I(C(p)))

Cette analyse est évidemment incompatible avec la conception – défendue, notamment, par Neuberg (1993 : 13, note 1) – selon laquelle l’abstention ne serait qu’un défaut d’agir ; sur ce point, voir encore von Wright (1963), Vermazen (1985), Mikšić (2005 : 38-40 ; 2008), Dominicy (2012). Quant à la tromperie de soi-même, je la définirais comme le fait, pour un agent, de décider de croire tout en ne donnant pas son assentiment :

PASSAGE(I(C(p))) et non-PASSAGE(C(p))

Dans ma conception, le « wishful thinking » n’implique pas un échec à rationaliser sa croyance (ou son assentiment) – comme l’affirme Davidson (1982 : 298, 1985 : 142 ; voir Pears 1982 : 266-267) – mais un échec à rationaliser une décision de croire. Un agent qui succombe soit à une croyance (ou un défaut de croyance) acrasique, soit à la tromperie de soi-même entretient nécessairement l’intention de (ne pas) croire ; par conséquent, il pourra soit essayer de donner son assentiment (ou essayer de s’abstenir de croire), soit (non exclusivement) essayer de (ne pas) croire – en d’autres termes, agir en sorte de produire ou de faire émerger la croyance (ou le défaut de croyance) en question (voir DAVIDSON 1985 : 145, et sa réponse à Marcia Cavell dans HAHN 1999 : 423). On notera, à cet égard, que même si tout essai est une action (contrairement à ce qui a été soutenu par HORNSBY 1980 : 33-45 ou ANTONIOL 1998 : 63-65), on ne saurait conclure, à partir du fait qu’une action se laisse dénoter au moyen de la construction ‘essayer de (ne pas) V’, que le syntagme ‘(ne pas) V’ dénote à son tour une action potentielle : on peut essayer de voir en s’aidant d’une loupe ou essayer de digérer en prenant des pastilles, mais ni voir, ni digérer ne sont des actions. Par conséquent, et quoi qu’en dise Proust (2001), le test reposant sur l’emploi de la construction ‘essayer de (ne pas) V’ ne nous aide pas à identifier les actes mentaux (voir encore note 3) : (essayer de) donner son assentiment et essayer de croire sont des actes mentaux, mais croire n’en est pas un (SEARLE 1991 : 298).

²⁰ Voir Eggs (1994 : 13-16), Danblon (2001a : 34-35 ; 2002a : 99-116). De nouveau, cette analyse s’avère incompatible avec la conception selon laquelle l’abstention ne serait qu’un défaut d’agir (voir note 19 ci-dessus).

- (39) CONSEIL/AVERTISSEMENT(p) est satisfait ssi :
- (a) CONSEIL/AVERTISSEMENT(p) cause PERSUADER(p)/PERSUADER(non-p)
donc PERSUADER(p)/PERSUADER(non-p) est satisfait,
donc PERSUADER(p)/PERSUADER(non-p) cause PASSAGE(I(p))/PASSAGE(I(non-p))
donc PASSAGE(I(p))/PASSAGE(I(non-p)) est satisfait,
donc PASSAGE(I(p))/PASSAGE(I(non-p)) cause I(p)/I(non-p);
- et :
- (b) I(p)/I(non-p) est satisfait, donc I(p)/I(non-p) cause p/non-p.

En d'autres termes, la satisfaction d'un conseil ou avertissement délibératif entraîne la satisfaction, et donc l'accomplissement avec succès, d'un AP de persuasion. Si nous tentons d'appliquer ce schème analytique aux accusations ou défenses judiciaires, nous rencontrons des difficultés supplémentaires. Aristote concevait ces AD comme « descriptifs » au sens de Vanderveken, c'est-à-dire comme les analogues discursifs des AI assertifs (EGGS 1994 : 13-16 ; DANBLON 2001a : 34-35, 2002a : 72-99). Mais tandis qu'un AI assertif se trouve satisfait dès le moment où son contenu propositionnel est vrai, il semble requis, dans le cas d'un AD d'accusation (respectivement, de défense) 'f(p)', que A accomplisse avec succès un AI assertif qui prenne 'p' (respectivement, 'non-p') pour contenu propositionnel²¹. Je propose donc la clause qui suit :

- (40) ACCUSER/DÉFENDRE(p) est satisfait ssi :
- (a) ACCUSER/DÉFENDRE(p) cause CONVAINCERE(p)/CONVAINCERE(non-p)
donc CONVAINCERE(p)/CONVAINCERE(non-p) est satisfait,
donc CONVAINCERE(p)/CONVAINCERE(non-p) cause
PASSAGE(C(p))/PASSAGE(C(non-p))
donc PASSAGE(C(p))/PASSAGE(C(non-p)) est satisfait,
donc PASSAGE(C(p))/PASSAGE(C(non-p)) cause C(p)/C(non-p) ;
- et :
- (b) C(p)/C(non-p) cause I(ASSERTER(p))/I(ASSERTER(non-p)) ;
- et :
- (c) I(ASSERTER(p))/I(ASSERTER(non-p)) est satisfait, donc
I(ASSERTER(p))/I(ASSERTER(non-p)) cause ASSERTER(p)/ASSERTER(non-p).

Dans cette perspective, les interactions judiciaires se révèlent intrinsèquement plus complexes que les interactions délibératives, puisqu'elles exigent qu'un lien causal s'instaure entre une croyance de A et l'accomplissement avec succès, par A, de l'AI assertif correspondant.

On pourrait objecter à mon approche que les AI et les AD, tout en constituant des « causes perlocutoires » ne peuvent entraîner l'accomplissement d'un AP, mais seulement des « effets perlocutoires ». Ainsi, pour Davis (1980 : 39-40), « my telling you that there is a spider on your lap does not cause my frightening you, rather it

²¹ Comme le montre Danblon (2002a : 87-92 ; 2002b ; 2004a), l'approche aristotélicienne des AD judiciaires ne prend pas en compte le fait que leur satisfaction demande que le jury et/ou le juge accomplisse, avec succès, un AI déclaratif par le biais duquel un nouveau fait social commence à exister (SEARLE 1995/98).

causes you to be frightened ». Cet argument a été formulé en termes plus généraux par Stoutland (1968 : 471-472) :

since the intrinsic result of turning the switch is different from the intrinsic result of opening the safe, it is possible that [the agent] may have turned the switch without opening the safe. But they are not factually or temporally distinct, and they cannot, therefore, be related by causality.

En réalité, nous devons garder ici à l'esprit la distinction de principe entre les événements et leur description en termes actionnels (DAVIDSON 1980/93 ; DOMINICY 2005, 2010 ; voir aussi note 2 ci-dessus). Supposons qu'un cambrioleur ouvre un coffre en tournant un interrupteur (Figure 1).

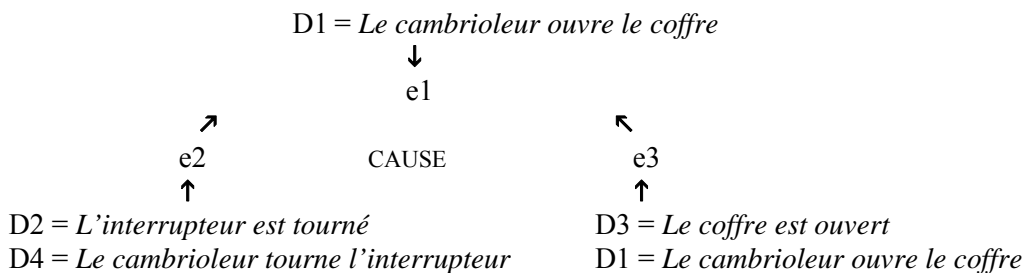


FIGURE 1

La phrase « Le cambrioleur ouvre le coffre » fournit une description actionnelle D1 de l'événement complexe e1 qui englobe la totalité de la chaîne causale allant du tour donné à l'interrupteur à l'ouverture du coffre. La phrase « L'interrupteur est tourné » fournit une description (statique) D2 de l'événement e2 résultant (intrinsèquement) de l'action qui consiste à tourner l'interrupteur, tandis que la phrase « Le coffre est ouvert » fournit une description (statique) D3 de l'événement e3 résultant (intrinsèquement) de l'action qui consiste à ouvrir le coffre. Dans la mesure où une relation interne lie l'action à son résultat (VON WRIGHT 1963 : 39-41 ; GARVER 1984), la phrase « Le cambrioleur tourne l'interrupteur » fournit une description alternative (mais actionnelle) D4 de e2, tandis que la phrase « Le cambrioleur ouvre le coffre » fournit une description alternative (mais actionnelle) D1 de e3. En effet, l'action consistant à tourner l'interrupteur (respectivement, à ouvrir le coffre) est accomplie avec succès ssi elle est satisfaite, donc ssi l'interrupteur est tourné (respectivement, le coffre est ouvert) ; tourner l'interrupteur et ouvrir le coffre ne sont pas des essais (voir note 3 ci-dessus). Par contre, le résultat (intrinsèque) de l'action consistant à ouvrir le coffre n'est qu'une conséquence de l'action consistant à tourner l'interrupteur (von WRIGHT 1963 : 39-41 ; STOUTLAND 1968 : 471-472 ; GARVER 1984 ; NEUBERG 1993 : 37). Autrement dit, la relation qui unit une action à une conséquence (intentionnelle ou non) de cette action est externe : il est possible d'accomplir avec succès l'action de tourner l'interrupteur sans que le coffre s'ouvre pour autant. En bref, la phrase « Le cambrioleur ouvre le coffre » peut fournir une description actionnelle de e1 ou de e3 ; mais si on la connecte en termes de causalité à une description actionnelle de e2, elle reçoit la lecture « étroite » où elle ne décrit que e3. Cette analyse rend compte d'un exemple tel que :

-
- (43) ASSERTTER(q), où 'q' dénote une action passée accomplie par quelque agent, et
ASSERTTER(q a été utile à son agent), et
ASSERTTER(q est analogue à p), où 'p' dénote une action que A pourrait accomplir dans le futur

Donc, ASSERTTER(p serait utile à A)

Donc, CONSEIL(p)

- (44) ASSERTTER(q), où 'q' dénote une action passée accomplie par quelque agent, et
ASSERTTER(q a été nuisible pour son agent)
donc, ASSERTTER(non-q aurait été utile à son agent), et
ASSERTTER(q est analogue à p), où 'p' dénote une action que A pourrait accomplir dans le futur
donc, ASSERTTER(non-q est analogue à non-p)

Donc, ASSERTTER(p serait nuisible pour A)

donc, ASSERTTER(non-p serait utile à A)

Donc, AVERTISSEMENT(p) = CONSEIL(non-p)

Les ARA judiciaires doivent s'appuyer sur au moins un « enthymème rhétorique » ; autrement dit, l'accusation ou la défense doit être la conclusion d'au moins un raisonnement de la forme (45) ou de la forme (46)²² :

- (45) ASSERTTER(q), et
ASSERTTER(LP), où LP est une loi de passage de la forme 'Si q, alors (p et p est injuste)', où 'p' dénote une action (réelle ou contrefactuelle) que l'accusé a/aurait accomplie dans le passé

Donc, ASSERTTER(p et p est injuste) à moins que r_1 ou... ou r_n ($n \geq 0$) où, pour tout i ($1 \leq i \leq n$), r_i est une restriction telle qu'il existe une loi de passage LP' = 'Si q et r_i , alors (soit non-p, soit p est juste)'

ASSERTTER(non- r_1 et... et non- r_n)

Donc, ACCUSER(s) où 's' = 'p et p est injuste'

- (46) ASSERTTER(q), et
ASSERTTER(LP), où LP est une loi de passage de la forme 'Si q, alors (soit non-p, soit p est juste)', où 'p' dénote une action (réelle ou contrefactuelle) que l'accusé a/aurait accomplie dans le passé

²² Les « enthymèmes » possèdent une structure déductive avec deux prémisses (la donnée et la loi de passage) et une conclusion. La « force » de la conclusion est inversement proportionnelle au nombre des restrictions dont la négation ne peut être assertée ; il en découle que le raisonnement « enthymématique » est non-monotone (voir TOULMIN 1958/93 ; HEMPEL 1965 ; DANBLON 2002a : 36-37, 2005 : 59-77 ; DOMINICY 1993, 2002a, 2005 ; DOMINICY, MICHAUX et KREUTZ 2004). Dans ce qui suit, je supposerai, pour la simplicité, que l'orateur judiciaire asserte la négation de toutes les restrictions qu'il mentionne, soit par souci d'exhaustivité, soit par une stratégie consistant à passer sous silence les restrictions auxquelles il ne peut faire face.

Donc, ASSERTER(soit non-p, soit p est juste) à moins que r_1 ou... ou r_n ($n \geq 0$) où,
pour tout i ($1 \leq i \leq n$), r_i est une restriction telle qu'il existe une loi de passage LP'
= 'Si q et r_i , alors (p et p est injuste)'

ASSERTER(non- r_1 et... et non- r_n)

Donc, DÉFENDRE(s), où 's' = 'soit non-p, soit p est juste'

Dans tous les cas, le locuteur qui accomplit avec succès un ARA livre au moins l'une des raisons qu'il a pour accomplir cet ARA et, de ce fait, il fournit à son allocataire une raison, au moins, pour donner son assentiment ou pour décider d'agir²³. Par conséquent, si un ARA est accompli avec succès, l'AP correspondant doit être intentionnellement causé par une intention perlocutoire « publique ».

2. L'éloge et le blâme sont-ils des actes rhétoriques aristotéliens ?

2.1. L'amplification comme « argument »

Supposons, dans un premier temps, que l'éloge et le blâme soient des ARA. Comme les discours épидictiques traitent typiquement d'une action (réelle) accomplie dans le passé par un ou plusieurs agent(s)²⁴, nous pouvons inclure cette caractéristique parmi les conditions thématiques des forces discursives correspondantes. Nous pouvons également traduire le fait que l'évaluation éthique de l'action ne fait l'objet d'aucun débat en introduisant la condition préparatoire exigeant que cette action soit bonne (éthiquement légitime) ou mauvaise (éthiquement illégitime). En outre, le mode d'accomplissement de l'éloge ou du blâme se laisse identifier à la stipulation aristotélienne selon laquelle les AD épидictiques doivent s'appuyer sur l'amplification [αὔξησις] (*Rhétorique*, 1368a, 1391b, 1417b). Grâce à l'amplification, l'orateur de l'éloge « montre » combien la bonne action en cause est noble, c'est-à-dire « belle » [καλός], tandis que l'orateur du blâme « montre » combien la mauvaise action en cause est vile, c'est-à-dire « laide » [αἰσχρός] (*Rhétorique*, 1358b, 1366a ; DANBLON 2005 : 35-37).

D'une manière qui peut surprendre, Aristote n'a jamais fait la moindre tentative pour définir l'amplification en termes généraux. J'ai soutenu ailleurs (DOMINICY 1995, 1996, 2002a) qu'il était simplement incapable de fournir pareille définition. En effet, si les exemples et enthymèmes rhétoriques possèdent des « analogues » dans la dialectique – à savoir l'induction et le syllogisme dialectiques (*Rhétorique*, 1356b, 1357b, 1394a)²⁵ –, l'amplification semble mobiliser des stratégies discursives et

²³ En ce sens, la satisfaction d'un ARA exige bien une forme de coopération rhétorique, comme l'a pressenti Gu (1993, 1994) ; mais voir note 17 ci-dessus.

²⁴ Selon Aristote (*Rhétorique*, 1358b), « au genre épидictique appartient principalement le présent : c'est en raison d'événements contemporains [mieux : « de ce qui est présent dans le sujet de la prédication »] que tous les orateurs louent ou blâment ; mais souvent aussi on tire argument du passé en l'évoquant et de l'avenir en le conjecturant ». J'ai montré ailleurs (DOMINICY 1995 : 166-168) que cette thèse *a priori* aberrante peut recevoir une interprétation fondée sur la doctrine aristotélienne du verbe et des temps verbaux.

²⁵ En fait, si les enthymèmes rhétoriques comme les syllogismes dialectiques se conforment au schéma argumentatif de Toulmin (voir note 22 ci-dessus), les exemples rhétoriques se distinguent de l'induction dialectique par une différence cruciale (voir DANBLON 2002a : 99-118, 194-230, 2004b ; DOMINICY 2002a), que l'on peut cerner à l'aide de la dichotomie, introduite par von Wright (1951 : 14, 83), entre « l'induction du premier ordre » et « l'induction du second ordre ». Les exemples rhétoriques, comme l'induction du premier ordre, conduisent à des « prédictions » : « from the propositions that something has been the case under certain conditions and that the conditions are repeated we infer, as we say, the proposition that the same thing will be the case again » (von Wright 1951 : 14). L'induction dialectique, comme l'induction du second ordre, conduit à une « théorie » ou à une « loi » : « from the information that something has been the case under certain conditions we anticipate that, if the same conditions are repeated, then the same thing will be the case again » (VON WRIGHT 1951 : 14). Dans la logique inductive du premier ordre que l'on doit à Carnap, le degré de confirmation d'une théorie ou d'une loi égale toujours 0 (CARNAP 1950 ; POPPER 1963/85 : 373-429). On notera que la formule à laquelle recourt Aristote (*Rhétorique*, 1356b : τὸ μὲν ἐπὶ πολλῶν καὶ ὁμοίων δείκνυσθαι ὅτι οὕτως ἔχει ἐκεῖ μὲν ἐπαγωγὴ ἐστὶν ἐνταῦθα δὲ παράδειγμα) est délibérément

cognitives qui se trouvent communément à l'œuvre dans les textes poétiques (DOMINICY 1994, 2011 ; MICHAUX et DOMINICY 2001). Certes, les données empiriques auxquelles Aristote recourt afin d'illustrer les différents moyens d'amplifier les bonnes actions de quelque agent Ag nous permettent d'identifier trois schèmes possibles (*Rhétorique*, 1368a) :

- (47) (a) « L'agent est le seul (l'un des rares) à avoir accompli l'action »
(b) ASSERTER(p), où 'p' dénote une bonne action accomplie par Ag dans le passé
ASSERTER(*n* autres agents ont accompli l'action en cause)

L'action accomplie par Ag est belle au degré $n+1$, où 1 est la frontière supérieure de l'échelle

- (48) (a) « L'agent est le premier (parmi les premiers) à avoir accompli l'action »
(b) ASSERTER(p), où 'p' dénote une bonne action accomplie par Ag dans le passé
ASSERTER(*n* agents ont accompli l'action en cause avant que Ag l'accomplisse)

L'action accomplie par Ag est belle au degré $n+1$, où 1 est la frontière supérieure de l'échelle

- (49) (a) « L'agent a contribué à l'accomplissement de l'action d'une façon plus significative que n'importe qui d'autre (que la plupart des autres agents) »
(b) ASSERTER(p), où 'p' dénote une bonne action accomplie par Ag dans le passé
ASSERTER(Ag a contribué à un degré n à l'accomplissement de l'action en cause), où 1 est la frontière supérieure de l'échelle

L'action accomplie par Ag est belle au degré n , où 1 est la frontière supérieure de l'échelle

Mais à la différence des exemples ou enthymèmes rhétoriques, ces reconstructions ne se conforment à aucune structure inférentielle, fût-elle classique ou non-classique. En particulier, si les arguments (47-49) se laissaient intégrer dans le système formel des *Topiques*, il faudrait leur appliquer la règle inférentielle qui stipule que « si deux choses font un sujet tel, celle qui le fait davantage tel est elle-même davantage telle » (*Topiques*, 119a). Par exemple, si l'action s'avère plus noble / plus « belle » lorsque Ag a été le premier à l'accomplir que lorsque Ag a été le cinquième à l'accomplir, il devrait s'ensuivre que la circonstance consistant à avoir été le premier à accomplir l'action se révèle plus noble / plus « belle », *simpliciter*, que la circonstance consistant à avoir été le cinquième à l'accomplir. Or cette conclusion heurte le sens commun : la circonstance consistant, pour Hitler, à avoir été le premier à planifier un génocide du peuple juif ne saurait raisonnablement apparaître comme possédant le plus haut degré de noblesse ou de « beauté » (DOMINICY 2002a).

ambiguë puisque ὅτι οὕτως ἔχει peut y revêtir soit, comme dans *Poétique*, 1455b.19 ou *Politique*, 1312a.5, la valeur spécifique (« qu'il en va ainsi dans le cas présent ») que requiert la définition de l'exemple rhétorique, soit, comme dans *Magna Moralia*, 1184a.6 ou *Physique*, 196a.35, la valeur générique (« qu'il en va toujours ainsi ») que requiert celle de l'induction dialectique. Je remercie Alain Martin qui m'a aidé à repérer ces attestations.

2.2. La satisfaction de l'éloge et du blâme

Une première enquête menée avec Nathalie Franken (FRANKEN et DOMINICY 2001) nous avait conduits à l'hypothèse que les AD épидictiques possèdent la même DA (« vide » ou « nulle ») que les AI expressifs de Searle et Vanderveken. Comme je l'ai signalé en note 16 ci-dessus, cela signifierait que l'éloge et le blâme ne possèdent pas de conditions de satisfaction ; on aboutit d'ailleurs au même résultat si l'on cantonne les actes expressifs au niveau locutoire (voir note 8 ci-dessus). Cependant, nous venons d'observer que les conditions de satisfaction d'un AD délibératif ou judiciaire diffèrent de celles assignées aux AI directifs/commissifs ou assertifs. Par conséquent, rien n'interdit, dans le principe, que les AD épидictiques possèdent des conditions de satisfaction « non-vides » (« non-nulles »), qui impliqueraient l'accomplissement, avec succès, d'un AP.

Supposons, par exemple, que tout accomplissement, avec succès, d'un AD d'éloge ou de blâme provoque, par causalité Intentionnelle, l'occurrence d'une émotion dans l'esprit de A : la fierté ou la honte, l'admiration ou le mépris (voir KREUTZ 2001). Cet état mental pourrait résulter de la satisfaction (donc, de l'accomplissement avec succès) d'un AP consistant à faire ressentir, par A, de la fierté ou de la honte, de l'admiration ou du mépris. En outre, nous pourrions faire l'hypothèse que, pour être satisfait, un AD d'éloge ou de blâme doit causer, dans l'esprit de A, une disposition à agir qui serait causée, à son tour, par l'état mental émotif causé par la satisfaction (et donc, par l'accomplissement avec succès) de l'AP : la fierté ou la honte, l'admiration ou le mépris induiraient A à agir d'une certaine manière pourvu que des conditions additionnelles se trouvent remplies.

Ceci nous autorise-t-il à conclure que l'éloge ou le blâme sont des ARA ? J'ai défini plus haut un ARA comme un AD dont la satisfaction entraîne la satisfaction (et donc, l'accomplissement avec succès) d'un AP tel que l'intention perlocutoire correspondante soit « publique ». Ce dernier statut découle à la fois du mode d'accomplissement assigné à l'AD et des conditions de satisfaction de l'AP, lequel doit causer Intentionnellement un acte mental dans le chef de A : A se voit pourvu d'une raison pour donner son assentiment ou pour décider d'agir parce que L a fourni une raison qui justifie l'accomplissement de son propre AD. Dans le cas de l'éloge et du blâme, le caractère « public » de l'AP n'est ni assuré, ni même impératif – d'abord, parce que l'amplification ne se conforme à aucune structure inférentielle (classique ou non-classique) ; ensuite, et de manière plus cruciale encore, parce qu'il n'y a aucune nécessité à ce que nos états mentaux émotifs s'appuient sur des raisons. En bref, le fait que l'orateur épидictique ne dote son AD d'aucune raison pourrait être lié au fait que l'auditoire de l'épidictique n'accomplit aucun acte mental.

2.3. Causes et raisons

Supposons que je sois l'allocutaire A d'un AD de blâme qui traite des actions perpétrées par les Nazis durant la seconde guerre mondiale. Le locuteur L accomplit son AD avec succès, et donc parvient à « amplifier », c'est-à-dire à « montrer » la nature vile (« laide ») de ces actions. Suite à son accomplissement, avec succès, de l'AP correspondant, je ressens à la fois de la honte (pour l'espèce humaine) et du mépris (pour les Nazis), ce qui m'induit à agir d'une certaine manière quand je me retrouve face à un partisan du régime hitlérien. Si ma disposition à agir n'était causée que par l'AD épидictique, serais-je susceptible d'agir sans raisons ? Serais-je, dans une telle hypothèse, un agent irrationnel dont les actions, tout en procédant de causes, ne se prêteraient à aucune rationalisation ?

Aristote (*Rhétorique*, 1368a, 1414a) a tenté d'échapper à cette conclusion troublante en postulant que toute action causée par l'efficace d'un AD épideictique peut être Intentionnellement causée par un ARA délibératif²⁶ : pour rationaliser une action induite par la disposition à agir que cause Intentionnellement un AD d'éloge ou de blâme, il suffirait de reconstruire un conseil ou avertissement délibératif qui pourvoie l'agent d'une raison d'agir. Mais pareille échappatoire ne nous aide pas à combler le gouffre qui sépare les deux « arguments » utilisés, à savoir l'amplification et l'un ou l'autre exemple rhétorique. Même si quelque circonstance – comme le fait qu'un pompier ait été le premier et le seul à pénétrer dans un immeuble en flammes – « ajoute » effectivement de la noblesse ou de la « beauté » à l'action, cela ne signifie pas que l'action ait été particulièrement utile (à quiconque) ; bien au contraire, il peut arriver (et il arrive fréquemment) que le pompier aurait été mieux inspiré s'il avait attendu quelque renfort.

De fait, une barrière plus considérable encore se dresse entre le programme rationalisant d'Aristote et sa description empirique de l'éloge et du blâme. Quand nous pratiquons l'éloge, nous dit Aristote, il faut

interpréter les coïncidences [συμπτώματα] et les hasards [τύχη] comme des actes intentionnels ; car si l'on produit plusieurs actions semblables, elles sembleront indices de vertu et d'intention [προαίρεσις, « choix éthique »]. (*Rhétorique*, 1367b)

On soulignera ainsi le « succès répété d'une même action ; car, alors, ce succès peut sembler significatif et dû, non au hasard [τύχη], mais à l'agent lui-même » (*Rhétorique*, 1368a). J'ai soutenu dans des articles antérieurs (DOMINICY 1995, 1996, 2001, 2002a) que cette stratégie rhétorique brouille les distinctions que l'on peut faire, à propos du comportement humain, selon que celui-ci procède ou non d'intentions spécifiques : dans l'éloge ou le blâme, des conséquences non voulues, voire même incontrôlables, se voient intégrées, au côté de résultats ou de conséquences effectivement poursuivis, dans des descriptions aptes à susciter les émotions appropriées et à provoquer une disposition à agir²⁷. La recherche en psychologie sociale (LERNER 1980 ; WALSTER 1966) a déjà établi que le risque, pour un agent, d'encourir le blâme s'accroît en proportion directe du dommage créé par son action, indépendamment des intentions qu'il a pu entretenir et du contrôle qu'il a été capable d'exercer sur les résultats ou les conséquences de son comportement²⁸. Un cas de figure plus gênant encore, qui fascinait Jean Paulhan (DOMINICY 1995, 1996, 2001, 2002a), nous est fourni par les titres volontiers

²⁶ Comme le rappelle Pernot (1993 : 710-724), la rhétorique grecque a parfois opéré une distinction entre les conseils ou avertissements « symbouleutiques » (délibératifs) et les conseils ou avertissements « parénétiqes » (épideictiques). Ces derniers se laissent peut-être réduire à des AP qui entraînent, par causalité Intentionnelle, le fait que A entretienne une disposition spécifique à agir (sur ce point technique, voir DANBLON 1999, 2001a : 35-40 ; FRANKEN et DOMINICY 2001 : 103-106).

²⁷ Voir aussi *Physique*, 195b ; *Poétique*, 52a (DOMINICY 2001 : 68-71 ; SORABJI 1980).

²⁸ Cette tendance explique l'usage le plus commun du verbe « blame » en anglais : « in accusing, the speaker is concerned with somebody's bad action as such (not necessarily because of this action's bad results) ; whereas in blaming, the speaker is concerned with somebody's bad action only in so far as this action is responsible for further 'bad effects'. Thus, one can accuse somebody of lying (because lying is generally regarded as bad), but one cannot blame somebody for lying ; one can, on the other hand, blame someone's (inept) lying as a cause of public discontent, failure to win the elections, etc. » (WIERZBICKA 1987 : 153).

imprimés par la presse à sensation au moment de rapporter un crime de sang : « Assassin pour cinq euros », etc. Généralement, la réalité est que quelqu'un a commis un homicide sans avoir eu l'intention de donner la mort, alors qu'il espérait simplement voler une somme d'argent non négligeable ou quelque objet de valeur. Mais le titre intègre sous une seule et même description non seulement l'homicide non intentionnel, mais aussi le profit effectif du vol, alors que le délinquant ne visait évidemment pas un gain aussi dérisoire. En d'autres mots, le fait qu'un vol (accompagné d'une violence involontairement létale) n'ait produit qu'un profit ridicule constitue une « circonstance » qui « ajoute » un caractère vil ou « laid » à une mauvaise action : comme le notait Paulhan, l'événement est décrit comme si le délinquant avait su d'avance qu'il ne retirerait qu'un profit dérisoire et avait décidé qu'il volerait, et tuerait, quand même²⁹. Or on ne saurait soutenir que, dans le conseil ou avertissement délibératif que l'on reconstruira afin de rationaliser ce genre d'actions, un vol avec homicide permettant d'engranger un profit significatif doit être évalué comme moins nuisible – ou, pire encore, comme plus utile – à son auteur. De surcroît, dans un contexte judiciaire, l'avocat de la défense exploitera le fait que le délinquant n'a retiré qu'un profit dérisoire afin d'établir que son client n'a pas planifié l'homicide commis, puisque cette circonstance se révèle objectivement plus favorable à l'accusé ; le jury ou le juge pourront d'ailleurs se montrer sensibles à un tel argument³⁰. En somme, les ARA délibératifs et judiciaires, parce qu'ils fournissent à l'allocataire des raisons de donner son assentiment ou de décider d'une action, n'ont rien en commun avec ces formes de blâme où le locuteur semble succomber à l'irrationalité la plus totale.

3. L'asymétrie de l'éloge et du blâme

3.1. La prudence, la délibération, et les vertus morales

Pour Aristote, chaque agent peut être défini, sur le plan éthique, par la conjonction d'une série de vertus (morales) ou de vices (DOMINICY 2001). Chaque vertu (morale), chaque vice, est une disposition à choisir [ἔξις προαιρετική] qui comprend une disposition à agir selon son choix [ὄρεξις προαιρετική] ; cette disposition, à son tour, induit causalement l'agent à agir d'une certaine manière dès lors que des conditions additionnelles se trouvent remplies, à moins que l'« acrasie » (la « faiblesse de la volonté ») empêche cette causalité d'opérer (voir, sur cette question, DAVIDSON 1980/93 : 37-65, 1982, 1985 ; OGIEN 1993).

Si toute vertu est unique, un agent peut s'en voir privé parce que, à cause d'une disposition qui lui appartient, il tend soit à succomber à un « excès », soit à succomber à un « défaut ». Par conséquent, chaque vertu est un « juste milieu », une « médiété », un « intermédiaire » entre deux « extrêmes » : par exemple, le courage est le juste milieu, la témérité l'excès, et la lâcheté le défaut ; la libéralité est le juste milieu, la prodigalité l'excès, et l'avarice le défaut ; la tempérance (la modération) est le juste milieu, l'intempérance l'excès, et l'insensibilité le défaut ; et ainsi de suite (DOMINICY 2002b). Ces triades nous permettent de définir des « caractères

²⁹ Le même genre de rétrospection intervient dans les évaluations en termes de « fortune morale conséquentielle » (NAGEL 1979 ; WILLIAMS 1981 ; ROBINSON 2002 ; DOMINICY 2004, 2007).

³⁰ Le ministère public tentera de contrer cet argument en ne prenant en compte que les désirs et intentions préalables du délinquant : parmi les états mentaux entretenus par ceux qui font le mal, Aristote mentionne le sentiment « que les profits sont certains, importants ou proches » (*Rhétorique*, 1372a-b).

moraux » [ἤθος] : le Courageux, le Téméraire, le Lâche ; le Libéral, le Prodigue, l'Avare ; le Modéré, l'Intempérant, l'Insensible ; et ainsi de suite.

Du fait qu'une vertu morale ou un vice est une disposition à choisir (et une disposition à agir) dans un ensemble spécifique de situations, aucun agent ne pourra être déclaré vertueux ou vicieux *simpliciter*, à moins qu'une vertu ou un vice de deuxième ordre rende impossibles certaines conjonctions de vertus morales ou de vices de premier ordre. Dans le système aristotélicien, la vertu (intellectuelle) de « prudence », de sagesse pratique [φρονήσις], garantit que l'agent qui mérite d'être déclaré « vertueux » *simpliciter* fera le choix (et donc entretiendra la disposition à agir) conforme à la vertu morale pertinente chaque fois que les circonstances l'exigeront. C'est la raison pour laquelle Aristote définit la notion même de vertu morale en se référant à un « caractère intellectuel » – le Prudent [φρόνιμος] (voir AUBENQUE 1997) :

La vertu [morale] est une disposition à agir par choix éthique [ἔξις προαιρετική], consistant en un juste milieu relatif à nous, lequel est déterminé par la droite règle et tel que le déterminerait le Prudent [φρόνιμος]. (*Éthique à Nicomaque*, 1106b)

En bref, si un agent est prudent, il sera courageux, libéral, modéré, etc. : « Il n'y a qu'une façon d'être bon, il y en a mille d'être mauvais » (*Éthique à Nicomaque*, 1106b), non seulement parce que le vice peut consister en un excès ou en un défaut, mais aussi parce qu'être vicieux *simpliciter* revient à satisfaire une disjonction de tous les manques possibles à une ou plusieurs vertus morales, alors qu'être vertueux *simpliciter* revient à être prudent, et donc à satisfaire la conjonction de toutes ces vertus.

La vertu intellectuelle de prudence se laisse décrire comme une disposition à délibérer raisonnablement sur des matières éthiques qui rend le Prudent apte à agir, chaque fois que cela est nécessaire, en conformité avec les exigences des vertus morales. Cette disposition à délibérer (raisonnablement) entraîne donc une disposition à choisir qui entraîne, à son tour, une disposition à agir. Aristote a clairement pensé la délibération intérieure sur le modèle de la rhétorique délibérative, de sorte que les termes « prudence » [φρονήσις] et « prudent » [φρόνιμος] s'appliquent aussi bien à l'« ethos » rhétorique (l'image sociale et publique) de l'orateur qu'à la composante intellectuelle de l'action vertueuse (*Rhétorique*, 1356a, 1366a-b, 1378a ; voir AMOSSY 1999). Autrement dit, Aristote tend à considérer la prudence comme une disposition à s'adresser à soi-même un conseil ou un avertissement fondé sur un παραδείγμα, et donc comme une disposition à se doter soi-même de raisons éthiques pour agir (DOMINICY 2001 : 59, note 10). Ce parallèle entre la délibération morale personnelle et la délibération politique menée dans les assemblées explique qu'Aristote voie, dans la prudence, un privilège des hommes d'expérience, auquel les jeunes gens ne peuvent avoir accès (*Éthique à Nicomaque*, 1142a ; *Rhétorique*, 1388b-1390b ; *Topiques*, 117a). Cela nous aide également à comprendre pourquoi il considère les actions vertueuses ou vicieuses comme (respectivement) utiles ou nuisibles à leur agent, c'est-à-dire comme favorables ou contraires à son bonheur éthique [εὐδαιμονία]³¹.

³¹ Sur l'εὐδαιμονία, voir *Rhétorique*, 1360b, et les traités éthiques (AUSTIN 1970 ; DOMINICY 2001). Comme l'a remarqué Danblon (2002a: 200-202, 2004a), tout orateur délibératif est un membre de l'assemblée politique qu'il s'efforce de persuader, de sorte que les prises de parole qui ont

3.2. Peut-on faire l'éloge d'un Prudent ?

Lorsqu'il tente de rationaliser les AD épидictiques, Aristote assimile le caractère noble (la « beauté ») d'une action, ou son caractère vil (sa « laideur »), à la vertu ou au vice, respectivement (*Rhétorique*, 1366a). Si une action est vertueuse ou vicieuse, son agent mérite respectivement l'éloge ou le blâme ; et la disposition à agir produite, dans l'esprit de l'allocutaire A, par l'AD d'éloge ou de blâme provoque, dans un contexte donné, des actions, accomplies par A, qu'un orateur délibératif pourrait susciter à l'aide d'un AD de conseil ou d'avertissement, donc en fournissant à A des raisons d'agir formulées en termes d'utilité ou de nuisance – c'est-à-dire, en termes de prudence.

On s'attendrait, dans une telle perspective, à ce que le Prudent mérite l'éloge. Mais, de manière plutôt surprenante *a priori*, Aristote ne se prononce pas nettement sur cette question (voir DOMINICY 2001). Les *Magna Moralia* (1185b)³² stipulent que si

la tempérance, la justice, le courage et toutes les autres vertus du caractère [...] semblent dignes d'éloge [...] on ne loue personne de ce qu'il est sage [σοφός] ou de ce qu'il est prudent [φρόνιμος].

Cependant, dans un passage ultérieur du même traité (1197a), nous lisons qu'« on loue les gens prudents, et l'éloge est caractéristique de la vertu ». On pourrait résoudre cette contradiction littérale en faisant l'hypothèse que la prudence suscite l'éloge dans la mesure où elle fonde la pratique des vertus morales ; il s'avèrerait donc impossible de faire l'éloge de quelqu'un au motif de sa seule prudence, en s'abstenant de prendre en compte l'une ou l'autre vertu morale. Mais cette interprétation se heurte aux propos tenus par Aristote sur l'emploi qu'il convient de réserver à la « narration éthique » dans les discours d'éloge. Il s'agit alors de narrer quelque épisode afin de dépeindre le caractère moral [ἦθος] de l'agent ; pour ce faire, nous dit Aristote,

il faut parler comme si le comportement provenait, non du calcul rationnel [διανοία], comme on le fait maintenant, mais de l'intention [προαίρεσις, « choix éthique »] : « Pour moi, c'est ce que je désirais, c'est l'attitude que j'ai adoptée et, si je n'y ai rien gagné, du moins était-ce préférable ». Dans le premier cas, c'est le langage d'un homme prudent [φρόνιμος] ; dans le second d'un homme

successivement lieu lors du débat induisent des dissociations momentanées entre les deux rôles endossables par chaque membre de l'assemblée – celui de locuteur et celui d'un allocutaire appartenant à l'auditoire. Si la délibération intérieure est pensée sur le modèle de la délibération politique, le but ultime de la morale – le bonheur éthique – est l'analogue du bien commun – le bonheur politique de la cité. L'orateur délibératif soumet une action, que l'auditoire (dont il fait partie) pourrait accomplir dans le futur, à une évaluation aboutissant à ce que cette action apparaisse désirable ou non-désirable à ses yeux parce qu'il pense qu'elle est utile ou nuisible à l'auditoire (dont il fait partie). L'agent moral soumet une action qu'il pourrait accomplir dans le futur à une évaluation aboutissant à ce que cette action apparaisse désirable ou non-désirable à ses yeux parce qu'il pense qu'elle est utile ou nuisible à son bonheur éthique. L'altruisme est garanti par le fait que le Prudent conseille ou avertit correctement dans la délibération intérieure comme dans la délibération publique. Pour une analyse des actes altruistes fondée sur la distinction entre la désirabilité aux yeux d'un sujet (*desirability to*) et la désirabilité pour un sujet (*desirability for*), voir Danblon (2001b), Dominicy et Franken (2002 : 269-271).

³² Je suis conscient du fait que de nombreux spécialistes émettent des doutes quant à l'authenticité des *Magna Moralia*. Mais la maladresse et la naïveté de ce texte jettent une lumière parfois révélatrice sur les incohérences internes de l'éthique aristotélicienne.

de bien [ἀγαθός] ; l'homme prudent se révèle dans la poursuite de l'utile, l'homme de bien dans celle du beau. (*Rhétorique*, 1417a)

Du fait que la prudence ne vise pas à la noblesse (la « beauté ») de l'action tandis que l'éloge doit « montrer » cette noblesse (cette « beauté »), il s'ensuit que la prudence n'offre pas matière à éloge – et cela, même si les actions qu'elle inspire ne peuvent être distinguées, en termes rationnels, des actions qui méritent vraiment l'éloge.

Nous retombons ainsi sur le dilemme des raisons et des causes. Tout AD d'éloge (ou de blâme) doit porter sur une bonne (ou mauvaise) action, donc sur une action telle que l'agent avait une raison (ou n'avait aucune raison) de l'accomplir³³. Mais, dans l'éloge et le blâme, l'action ne peut être noble, « belle » (ou vile, « laide ») que si elle procède d'une disposition éthique spontanée à agir dans tel ou tel sens, c'est-à-dire d'une disposition à agir dont la réalisation n'a pas résulté, dans le contexte pris en compte, d'une délibération prudente. Par conséquent, un conflit potentiel surgit, dans le cas de l'éloge, entre le « bon » délibératif et le noble ou « beau » de l'épidictique. Là gît la raison pour laquelle certaines circonstances « ajoutent » de la noblesse ou de la « beauté » à une bonne action en dépit du fait qu'elles soustraient le comportement de l'agent à toute forme de rationalisation. Nous considérons comme noble et « beau », pour un pompier, d'avoir été le premier et le seul à pénétrer dans un immeuble en flammes ; mais nous jugeons possible, dans le même temps, qu'un agent animé par la prudence n'aurait pas agi ainsi – de sorte que nous n'avons pas davantage de raisons pour admirer le pompier, ou pour être fiers de lui, que le pompier n'en avait pour se précipiter à l'intérieur comme il l'a fait³⁴.

L'analyse aristotélicienne du courage nous confronte à une illustration particulièrement frappante de ce dilemme (DOMINICY 2001 : 64-66 ; voir aussi GARVER 1984 : 481-482). Au moment de définir la véritable vertu de courage, Aristote s'attache à la distinguer de diverses dispositions à agir qui y ressemblent tout en ne satisfaisant pas à une condition nécessaire. Dans cet inventaire, il range le courage « politique » ou « civique » (*Éthique à Nicomaque*, 1116a ; voir aussi *Magna Moralia*, 1191a, *Éthique à Eudème*, 1229a) :

Le citoyen paraît supporter les dangers à cause des pénalités provenant de la loi, des récriminations ou des honneurs [...] Ce genre de courage [...] est produit par une vertu (à savoir, par une disposition à ressentir de la honte [αἰδώς]) et par

³³ L'agent vicieux n'avait aucune raison d'accomplir, ou de ne pas accomplir, l'action qu'il a accomplie. Selon Davidson (1980/93 : 37-65), l'agent « acrasique » avait une raison de ne pas l'accomplir et – s'il est censé agir en accord avec son « meilleur jugement, tout bien considéré » – il n'avait aucune raison de l'accomplir. Pour une critique de Davidson, voir Lazar (1999) et Searle (2001 : 219-237).

³⁴ Afin de justifier sa distinction entre le genre épictique et le genre délibératif, Aristote (*Rhétorique*, 1358b-1359a ; voir aussi 1366b-1367a) observe que « ceux qui louent et ceux qui blâment ne considèrent pas si les actions de leur personnage lui ont été utiles [συμφέρον] ou nuisibles [βλαβερός] ; souvent même ils le louent d'avoir dédaigné son intérêt personnel pour n'obéir qu'au devoir [καλόν] ; par exemple, ils louent Achille d'avoir vengé son ami Patrocle, bien qu'il sût qu'alors il lui faudrait mourir, tandis qu'il eût pu vivre en ne le faisant pas : pour lui une telle mort était plus belle, tandis que vivre était son intérêt ». Cependant, la délibération morale doit évaluer les actions en termes d'utilité ou de nuisance vis-à-vis du bien ultime : le bonheur éthique ; à ce niveau, l'utile [συμφέρον] ne diffère pas du bon [ἀγαθόν] (*Rhétorique*, 1362a-1363a). Il est donc permis de se demander comment Aristote aurait fini par qualifier l'acte héroïque d'Achille : comme moralement utile (par altruisme) au bonheur éthique, mais nuisible d'un point de vue égoïste ? Ou comme noble (« beau »), mais « imprudent » (dépourvu de tout fondement délibératif) ?

un désir de quelque chose de noble (à savoir, de l'honneur) et aussi par le désir d'éviter le blâme, qui est une chose honteuse.

D'un point de vue rhétorique, aucun doute ne saurait exister quant au fait que le courage « politique » ou « civique » offre matière à éloge (*Rhétorique*, 1366b-1368a ; voir aussi 1361a) :

Sont beaux les actes dont le prix est l'honneur [...] Et tous les biens qu'il est possible de posséder après la mort [...] Les actes contraires à ceux dont on rougit ; car on rougit de paroles, d'actions, d'intentions honteuses [...] Les choses au sujet desquelles on ressent de l'angoisse, mais non de la peur : sentiment que l'on éprouve pour les biens qui intéressent la réputation [...] Victoire et honneur sont choses belles ; ce sont, en effet, choses enviabiles [...] Les actes qui nous survivent ; ceux qui ont pour consécution les honneurs [...].

De même, si nous voulons faire l'éloge d'un homme, nous devons mentionner « les encouragements et les honneurs qui ont été imaginés et institués à cause de lui ». Lorsqu'il lui faut trancher la question de savoir si la disposition à ressentir de la honte [*αἰδώς*] est une vertu morale, Aristote semble d'abord hésiter ; mais, tout en concédant que cette disposition offre matière à éloge en tant que « juste milieu » (« médiété », « intermédiaire ») entre la timidité, le manque d'assurance (l'excès) et l'impudence (le défaut), il finit par affirmer qu'elle n'est pas une vertu morale parce qu'un Prudent « ne doit rien faire d'où puisse naître de la honte » (*Éthique à Nicomaque*, 1108a, 1128b ; *Rhétorique*, 1383b-1385a). Il s'ensuit que le courage « politique » ou « civique », bien qu'il offre matière à éloge et constitue le thème par excellence des discours épидictiques (LORAUX 1981), ne saurait se voir confondu avec l'authentique vertu de courage, qui est délibérativement fondée. À cela, on ne manquera pas d'objecter que, dans la conception même d'Aristote, la raison pour laquelle un Prudent en arrive à accepter une mort héroïque réside dans le fait qu'il réalise que sa bravoure ou sa couardise se révèlent respectivement utile ou nuisible à son bonheur éthique [*εὐδαιμονία*] ; et l'unique bonheur dont un agent puisse jouir après sa mort tient aux émotions de fierté et d'admiration, ou de honte et de mépris, que ses actions vont déclencher dans d'autres esprits (*Éthique à Nicomaque*, 1100a). D'où une nouvelle variante du dilemme : ou bien l'agent, quand il imagine l'impact émotif de ses actions sur d'autres esprits, entretient des sentiments analogues par contagion, et il est alors « politiquement » (« civiquement ») courageux ; ou bien il se retrouve privé de toute raison d'agir.

3.3. Quelle est la cause d'une action noble ?

En dépit de ses insuffisances, l'analyse d'Aristote rend compte du fait que, toutes choses égales par ailleurs, nous pratiquons plus facilement le blâme que l'éloge (FRENCH 1985 : 78). Comme un agent vicieux ne saurait se montrer prudent (au sens aristotélicien du terme), aucune de ses mauvaises actions ne peut donner lieu à un conflit entre un mal délibératif et une vilénie spontanée : cet agent n'a, de toute manière, aucune raison d'agir. Nous trouvons opportun de blâmer des agents pour les conséquences involontaires (et même incontrôlables) de leurs mauvaises actions parce que la cause ultime de ce qui a pu survenir réside, quoi qu'il soit arrivé, dans le caractère [*ἥθος*] vicieux de ces agents. En revanche, face à une bonne action, nous gardons toujours la liberté d'en rechercher les raisons, et donc d'attribuer à l'agent

une délibération prudente susceptible de diminuer, voire d'annuler, la noblesse ou « beauté » de l'action. On observe, par exemple, que l'éloge suscite souvent une réaction négative qui consiste à rappeler qu'après tout, l'agent s'est borné à exercer sa profession ou n'a fait qu'accomplir son devoir. L'orateur épideictique devra donc insister sur la nature exceptionnelle (et même inappropriée) de l'action (*Rhétorique*, 1368a; voir KREUTZ 2001 : 124-125). En somme, les actions blâmables diffèrent des actions dignes d'éloge en ce que les unes sont nécessairement causées par le vice, tandis que les autres, lorsqu'elles ne procèdent d'aucune raison, ne peuvent être causées par le caractère [ἦθος] vertueux du Prudent.

Où se niche alors la cause d'une action noble, d'une « belle » action ? Aristote recourt à trois mots différents – εὐφροσύνη (« bonne nature »), εὐγένεια (« bonne naissance ») et εὐτυχία (« bonne fortune » ; notre « fortune morale », voir note 29 ci-dessus) – afin de décrire les qualités (biologiques ou sociales) dont l'efficace causale induit un agent à agir de manière spontanément vertueuse sans avoir à se montrer prudent (*Éthique à Nicomaque*, 1114b, 1143b ; *Éthique à Eudème*, 1248a ; voir DOMINICY 2001). Malgré les présupposés aristocratiques de ce trio notionnel, je crois possible de le réinterpréter en des termes plus généraux (DOMINICY 2002b). Rappelons-nous que chaque vertu – par exemple, le courage, la libéralité, la tempérance (ou modération) – est un « juste milieu », une « médiété », un « intermédiaire » entre deux « extrêmes ». Comme le remarque Aristote, l'un de ces « extrêmes » – la lâcheté, l'avarice, l'intempérance – diffère à ce point de la vertu qu'aucune confusion entre les deux ne s'avère concevable ; tandis que l'autre « extrême » – la témérité, la prodigalité, l'insensibilité – se manifeste par des comportements qui, dans certains cas, ne se laissent pas discriminer des actions authentiquement vertueuses (*Éthique à Nicomaque*, 1109a-b, 1116a-1119a, 1121b ; *Magna Moralia*, 1186b, 1190b-1191a ; *Éthique à Eudème*, 1222a-b, 1229a-1230a, 1234b). Ainsi, nous tendons ordinairement à croire que « si un homme est enclin à s'exposer sans nécessité, il y semblera beaucoup plus disposé quand il sera beau de le faire ; et [que], s'il a la main ouverte pour les premiers venus, il l'aura aussi pour ses amis » (*Rhétorique*, 1367b). Considérons, dans cette perspective, les contrastes d'acceptabilité qui suivent :

- (50) (a) Pierre n'est pas lâche, mais courageux et même téméraire.
- (b) ??? Pierre n'est pas téméraire, mais courageux et même lâche.
- (51) (a) Pierre n'est pas avare, mais libéral et même prodigue.
- (b) ??? Pierre n'est pas prodigue, mais libéral et même avare.
- (52) (a) Pierre n'est pas intempérant, mais modéré et même insensible.
- (b) ??? Pierre n'est pas insensible, mais modéré et même intempérant.
- (53) (a) La témérité est une sorte de courage spontané.
- (b) ??? La lâcheté est une sorte de courage spontané.
- (54) (a) La prodigalité est une sorte de libéralité spontanée.
- (b) ??? L'avarice est une sorte de libéralité spontanée.
- (55) (a) L'insensibilité est une sorte de modération spontanée.
- (b) ??? L'intempérance est une sorte de modération spontanée.

Là où la tradition platonicienne se bornait à dénoncer les confusions entre vertus apparentes et vertus réelles que commettrait l'opinion commune, Aristote raisonne fréquemment comme si l'« extrême » qui paraît proche de la véritable vertu pouvait se muer en elle par le biais de l'éducation et de l'expérience apportées par la vie en

société (DOMINICY 2002b)³⁵. Ainsi, quand il dresse la liste des vices qui nous font choisir, en contradiction avec la loi, des actes nuisibles et vils (*Rhétorique*, 1368b), il mentionne la lâcheté (mais non la témérité), l'avarice (mais non la prodigalité) et l'intempérance (mais non l'insensibilité). Dans une telle optique, la cause des actions nobles (des « belles » actions) qui ne se fondent sur aucune raison ne serait rien d'autre qu'une disposition spontanée à agir – comme, par exemple, la témérité des jeunes gens, dont nous avons vu qu'ils ne sauraient faire preuve de prudence –, c'est-à-dire une qualité d'âme aux origines biologiques ou sociales pour laquelle les agents de certaines bonnes actions méritent l'éloge, même si leur comportement ne se plie à aucune rationalisation.

4. Conclusion

La rhétorique traite, au premier chef, des différentes manières dont le langage peut causer l'action humaine. Alors que les discours délibératifs ou judiciaires visent à susciter une décision d'agir fondée sur des raisons, le genre épideictique exploite notre propension, apparemment irrationnelle, à croire en l'existence de choix éthiques spontanés. Tout incomplète ou naïve qu'elle puisse nous apparaître, l'approche aristotélicienne ne se voit pas supplanter, à cet égard, par les théories d'aujourd'hui. Il faut donc s'interroger sur les sources d'une difficulté aussi tenace.

Pour progresser en ce sens, nous devons mener un examen systématique des situations dans lesquelles la pratique de l'éloge ou du blâme ne se conforme pas aux critères que nous mettons ordinairement en œuvre dans nos jugements éthiques ou dans nos attributions de rationalité. On peut se demander, par exemple, pourquoi les victimes, qui ne méritent pas l'éloge en tant que telles, risquent si fréquemment le blâme (DANBLON 2002a : 85-86, 2004c : 57-60, 2013 : 119-120, 178-182 ; DANBLON et DELVENNE 2005 ; DELVENNE et DOMINICY 2001 ; DELVENNE, MICHAUX et DOMINICY 2005 : 113-114, 138-144 ; MICHAUX et DOMINICY 2001 : 157-165). Les recherches expérimentales de Lerner (1980) montrent que, même si nous avons pitié des victimes innocentes³⁶, même si nous admirons les victimes « nobles » qui ont eu à souffrir des conséquences de leur « belle » action, nous tendons, de manière inconsciente, à les blâmer pour la destinée qui est la leur – ce qui nous pousse parfois à rationaliser cette disposition mentale par le biais du principe selon lequel « on n'a que ce qu'on mérite ».

Pour prendre un autre exemple, pourquoi pouvons nous faire l'éloge d'objets inanimés qu'il paraîtrait absurde de blâmer (voir DOMINICY 2001: 49-50) ? On trouverait curieux que je blâme l'anthrax (y compris dans le cas où certains agents le répandent intentionnellement), tandis que rien ne m'empêche d'entamer un éloge de la pénicilline. En dehors des projections métaphoriques vers le domaine des êtres humains, l'éloge d'objets inanimés exige qu'ils soient mis en relation avec nous et nos congénères, soit parce que ces objets sont le produit d'une action offrant matière à éloge, soit (non exclusivement) parce qu'ils contribuent à assurer notre bonheur sur terre : l'éloge de la pénicilline vaut aussi pour Fleming, et on peut faire l'éloge de l'eau afin de célébrer le monde merveilleux qui nous abrite ; mais nous pouvons

³⁵ À l'inverse, aucun vicieux qui succombe à l'autre « extrême » ne saurait se racheter. Il n'y a pas de place, dans cet univers païen, pour Monsieur Scrooge ou le Général Della Rovere.

³⁶ Ou plutôt des « innocentes victimes » : un parrain de la drogue qui aurait succombé lors d'un attentat politique sans aucun lien avec ses activités criminelles figurerait au nombre des « victimes innocentes » frappées par l'attentat mais, faute d'être une « innocente victime », il ne mériterait sans doute pas la pitié (DOMINICY 2011 : 344).

aussi faire l'éloge de la pénicilline en tant qu'elle appartient à ce monde merveilleux, ou faire l'éloge de l'eau afin de célébrer Dieu ou la Nature (WIERZBICKA 1987 : 198). On s'attendrait, *a priori*, à ce que le blâme se laisse pratiquer dans des conditions comparables ; mais nous venons de voir qu'il n'en est rien. Cette asymétrie surprenante a peut-être quelque chose à voir avec le fait que, toutes choses égales par ailleurs, nous ressentons l'urgence de découvrir un ou plusieurs responsables quand l'un ou l'autre dommage s'est exercé. L'éloge d'un objet inanimé suggère, d'une certaine façon, que la « bonne fortune » nous aide à couler des jours heureux ; son blâme impliquerait la conclusion analogue que seule la « mauvaise fortune » a joué contre nous, ce qui entrerait en conflit avec notre désir d'imputer chaque événement dommageable à un agent qui puisse en porter la responsabilité.

Des propensions irrationnelles comme notre foi en un « monde juste » (LERNER 1980), ou notre besoin (tout aussi irrationnel) de faire porter la responsabilité de chaque événement dommageable à un agent, trouvent sans doute leur origine dans l'activité téléologique de notre esprit (de notre cerveau). De même, notre représentation des choix et des décisions dérive vraisemblablement de la conscience confuse que nous pouvons avoir des mécanismes mentaux et neurologiques qui conduisent à l'action. Selon Damasio (1994/95), les émotions restreignent drastiquement le spectre des actions envisageables par un sujet, et permettent dès lors à celui-ci de délibérer efficacement sur les choix à opérer et sur les décisions à prendre. Pour Libet (1999), le processus volitif se met en marche avant que le libre arbitre vienne contrôler (et éventuellement bloquer) l'accomplissement d'un acte volontaire. Dans une telle perspective, des actes mentaux comme l'assentiment ou la décision se laissent concevoir comme des stratégies Intentionnelles qui fonctionnent par opportunisme (PROUST 2001) ; leur dépendance vis-à-vis de processus ou d'états non-Intentionnels qui leur préexistent expliquerait notre incapacité à réduire le choix éthique au seul produit d'une délibération rationnelle³⁷.

Bibliographie

ALSTON, W. P. (1991), « Searle on Illocutionary Acts », dans Lepore et Van Gulick, éd., pp. 57-80.

AMOSSY, R., éd. (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé.

AMOSSY, R., KOREN, R., et SARFATI, G.-E., éd. (2002), *Après Perelman : quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques ? L'argumentation dans les sciences du langage*, Paris/Montréal, L'Harmattan.

³⁷ Cet article est la version française, profondément revue, d'un texte d'abord paru en anglais (DOMINICY 2008).

ANTONIOL, L. (1998), *Things People Do*, Thèse de doctorat, Université de Stirling.

ARISTOTE, *Ethica Eudemia*, éd. de F. Susemihl, Leipzig, Teubner, 1884 [traduction française par É. Lavielle, *Éthique à Eudème, Suivi de Des Vertus et des vices*, Paris, Pocket, 1999].

ARISTOTE, *Ethica Nicomachea*, éd. de I. Bywater, Oxford, Scriptorum Classicorum Bibliotheca Oxoniensis, 1894 [traductions françaises : J. Voilquin, *Éthique de Nicomaque*, Paris, Garnier, 1940 ; J. Tricot, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, 1990].

ARISTOTE, *Magna Moralia*, éd. de F. Susemihl, Leipzig, Teubner, 1883 [traduction française par C. Dalimier, *Les Grands Livres d'éthique (la Grande Morale)*, Paris, Arléa, 1995].

ARISTOTE, *Physique*, éd. bilingue de H. Carteron, Paris, Les Belles Lettres, 1961.

ARISTOTE, *La Poétique*, éd. bilingue de R. Dupont-Roc et J. Lallot, Paris, Éditions du Seuil, 1980.

ARISTOTE, *Politique*, éd. bilingue de J. Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, 1960-89.

ARISTOTE, *Rhétorique*, éd. bilingue de M. Dufour et A. Wartelle, Paris, Les Belles Lettres, 1967-89.

ARISTOTE, *Topiques. Tome I : Livres I-IV*, éd. bilingue de J. Brunschwig, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

AUBENQUE, P. (1997), *La Prudence chez Aristote*, Paris, Presses Universitaires de France, 2^e éd.

AUSTIN, J. L. (1962), *How to Do Things with Words*, éd. de J. O. Urmson, Oxford, Clarendon Press [traduction française : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil, 1970].

AUSTIN, J. L. (1970), « *Ἄγαθόν* and *εὐδαιμονία* in the *Ethics* of Aristotle », dans *Philosophical Papers*, éd. de J. O. Urmson et G. J. Warnock, Oxford, Oxford University Press, 2^e éd., pp. 1-31.

BACH, K. et HARNISH, R. M. (1979), *Linguistic Communication and Speech Acts*, Cambridge (Mass.) / Londres, The MIT Press.

BAIER, A. (1985), « Mind and Change of Mind », dans *Postures of the Mind : Essays on mind and morals*, Londres, Methuen, pp. 51-73.

BENNETT, J. (1991), « How do Gestures Succeed ? », dans Lepore et Van Gulick, éd., pp. 3-15.

CARNAP, R. (1950), *Logical Foundations of Probability*, Chicago, University of Chicago Press.

CERF, W. (1969), Compte rendu de Austin (1962), dans Fann, éd., pp. 351-379.

CROSBY, J. F. (1990), « Speech Act Theory and Phenomenology », dans Burkhardt, A., éd., *Speech Acts, Meaning and Intentions : Critical approaches to the philosophy of John R. Searle*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, pp. 62-88.

DAMASIO, A. R. (1994), *Descartes' Error : Emotion, reason, and the human brain*, New York, A. Grosset / Putnam Books [traduction française : *L'Erreur de Descartes. La raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1995].

DANBLON, E. (1999), « Is Praise a Kind of Advice ? », dans van Eemeren, F. H. et al., éd., *Proceedings of the Fourth International Conference of the International Society for the Study of Argumentation*, Amsterdam, SIC SAT, pp. 109-111.

DANBLON, E. (2001a). « La rationalité du discours épideictique », dans Dominicy et Frédéric, éd., pp. 19-47.

DANBLON, E. (2001b), « Le conseil dans la théorie de la politesse : réflexion autour de la notion de désir altruiste », dans Wauthion, M. et Simon, A. C., éd., *Politesse et idéologie. Rencontres de pragmatique et de rhétorique conversationnelles*, Louvain, Peeters (*Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 107), pp. 45-51.

DANBLON, E. (2002a), *Rhétorique et rationalité. Essai sur l'émergence de la critique et de la persuasion*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

DANBLON, E. (2002b), « Éthique et rhétorique : entre les faits et les normes », dans Amossy et al., éd., pp. 89-120.

DANBLON, E. (2004a), « Rhétorique de la chose jugée », dans Amossy, R. et Koren, R., éd., *Argumentation et prise de position dans le discours (= Semen, n° 17)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, pp. 99-109.

DANBLON, E. (2004b), « Un discours rapporté dans une argumentation délibérative : le 'paradigma' d'Aristote », dans Rosier, L. et al., éd., *Le Discours rapporté dans tous ses états. Question de frontières*, Paris/Montréal, L'Harmattan, pp. 437-444.

DANBLON, E. (2004c), « Le témoignage : vérité ou évidence ? », dans Schreiber, J.-P. et al., éd., *Oralités. Les usages de la parole des gens en sciences humaines. Actes du séminaire Prosopopée I*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles (Unité de Recherches « Sources audiovisuelles en histoire contemporaine »), pp. 53-66.

DANBLON, E. (2005), *La Fonction persuasive. Anthropologie du discours rhétorique : origines et actualité*, Paris, Armand Colin.

DANBLON, E. (2013), *L'Homme rhétorique. Culture, raison, action*, Paris, Éditions du Cerf.

DANBLON, E. et DELVENNE, S. (2004), « Rationalité discursive et construction de l'identité collective. Analyse de témoignages de rescapés de la Shoah », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 14, pp. 103-120.

DAVIDSON, D. (1980), *Essays on Actions and Events*, Oxford, Clarendon Press [cité d'après la traduction française : *Actions et événements*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993].

DAVIDSON, D. (1982), « Paradoxes of Irrationality », dans Wollheim et Hopkins, éd., pp. 289-305.

DAVIDSON, D. (1985), « Deception and Division », dans Lepore et McLaughlin, éd., pp. 138-148.

DAVIS, S. (1980), « Perlocutions », dans Searle, J. R., Kiefer, F., et Bierwisch, M., éd., *Speech Act Theory and Pragmatics*, Dordrecht/Boston/Londres, Reidel, pp. 37-55.

DELVENNE, S. et DOMINICY, M. (2001), « La construction "éthique" dans les témoignages de déportés », dans Paugam-Moisy, H., Nyckees, V., et Caron-Pargue, J., éd., *La Cognition entre individu et société. Modèles et méthodes. Actes d'ARCo'2001*, Paris, Hermès Sciences, pp. 241-253.

DELVENNE, S., MICHAUX, C., et DOMINICY, M. (2005), *Catégoriser l'impensable. La figure du « musulman » dans les témoignages de rescapés des camps nazis*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles (Unité de Recherches « Sources audiovisuelles en histoire contemporaine ») [accessible en ligne sur le site « Diffusion » de l'Université libre de Bruxelles].

DENNETT, D. C. (1978), « How to Change Your Mind », dans *Brainstorms : Philosophical essays on mind and psychology*, Cambridge (Mass.), The MIT Press (Bradford Books), pp. 300-309.

DE SOUSA, R. B. (1971), « How to Give a Piece of Your Mind : or, the logic of belief and assent », *The Review of Metaphysics*, 25, pp. 52-79.

DOMINICY, M. (1993), « De Toulmin à Perelman : analyse d'un réseau argumentatif », *Verbum*, n° 1-2-3/1993, pp. 241-250.

DOMINICY, M. (1994), « Du "style" en poésie », dans Molinié, G. et Cahné, P., éd., *Qu'est-ce que le style?*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 115-137.

DOMINICY, M. (1995), « Rhétorique et cognition : vers une théorie du genre épideictique », *Logique et Analyse*, n° 150-151-152, pp. 159-177.

DOMINICY, M. (1996), « Le genre épideictique : une argumentation sans questionnement ? », dans Hoogaert, C., éd., *Argumentation et questionnement*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 1-12.

DOMINICY, M. (2001), « L'épideictique et la théorie de la décision », dans Dominicy et Frédéric, éd., pp. 49-77 [accessible en ligne sur le site « Di-fusion » de l'Université libre de Bruxelles].

DOMINICY, M. (2002a), « Les “topoi” du genre épideictique : du modèle au critère, et vice-versa », dans Eggs, E., éd., *Topoi, discours, arguments* (= *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Beiheft 32), Stuttgart, Franz Steiner Verlag, pp. 49-65.

DOMINICY, M. (2002b), « La dimension sémantique du discours argumentatif : le travail sur les notions », dans Amossy *et al.*, éd., pp. 121-150.

DOMINICY, M. (2002c), « Colométrie, période et rythme dans le lyrisme choral en Grèce ancienne », *Les Études Classiques*, 70, pp. 321-352.

DOMINICY, M. (2004), « La pregunta poética », *Cuadernos Hispanoamericanos*, n° 643, pp. 15-22.

DOMINICY, M. (2005), « La “dissociation des notions” et le problème du “réalisme” », dans Bouget, D. et Karsenty, S., éd., *Regards croisés sur le lien social*, Paris, L'Harmattan, pp. 87-99.

DOMINICY, M. (2006), « Perelman und die Brüsseler Schule », dans Kopperschmidt, J., éd., *Die neue Rhetorik. Studien zu Chaim Perelman*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, pp. 73-134 [version française accessible en ligne sur le site « Di-fusion » de l'Université libre de Bruxelles].

DOMINICY, M. (2007), « La fortune morale en éthique et en rhétorique », inédit [accessible en ligne sur le site « Di-fusion » de l'Université libre de Bruxelles].

DOMINICY, M. (2008), « Epideictic Rhetoric and the Representation of Human Decision and Choice », dans Korta, K. et Garmendia, J., éd., *Meaning, Intentions, and Argumentation*, Stanford, Center for the Study of Language and Information, pp. 179-207.

DOMINICY, M. (2009), « La théorie des actes de langage et la poésie », dans Delente, É., éd., *Linguistique du texte poétique* (= *L'Information Grammaticale*, n° 121), pp. 40-45.

DOMINICY, M. (2010), « Les sources cognitives de la théorie du complot. La causalité et les faits », dans Danblon, E. et Nicolas, L., éd., *Les Rhétoriques de la conspiration*, Paris, CNRS Éditions, pp. 119-132.

DOMINICY, M. (2011), *Poétique de l'évocation*, Paris, Classiques Garnier.

DOMINICY, M. (2012), « Logique déontique, logique illocutoire et verbes modaux », dans Van Peteghem, M. *et al.*, éd., *Le Verbe en verve. Réflexions sur la syntaxe et la sémantique verbales en hommage à Dominique Willems*, Gand, Academia Press, pp. 451-466 [version augmentée accessible en ligne sur le site « Diffusion » de l'Université libre de Bruxelles].

DOMINICY, M. et FRANKEN, N. (2002), « Speech Acts and Relevance Theory », dans Vanderveken, D. et Kubo, S., éd., *Essays in Speech Act Theory*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins (*Pragmatics and Beyond Series*, NS 77), pp. 263-283, 298-301.

DOMINICY, M. et FRÉDÉRIC, M., éd. (2001), *La Mise en scène des valeurs. La rhétorique de l'éloge et du blâme*, Lausanne/Paris, Delachaux et Niestlé.

DOMINICY, M., MICHAUX, C., et KREUTZ, P. (2004), « Les stéréotypes : du lieu spécifique à la (re)qualification », dans Danblon, E., éd., *Les Stéréotypes féminins. Une étude rhétorique et discursive (= Degrés, n° 117)*, pp. a1-a28.

DOWTY, D.R. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar : The semantics of verbs and times in Generative Semantics and in Montague's PTQ*, Dordrecht/Boston/Londres, Reidel.

EGGS, E. (1994), *Grammaire du discours argumentatif. Le topique, le générique, le figuré*, Paris, Kimé.

FANN, K. T., éd. (1969), *Symposium on J. L. Austin*, Londres / New York, Routledge and Kegan Paul / The Humanities Press.

FRANKEN, N. et DOMINICY, M. (2001), « Épidictique et discours expressif », dans Dominicy et Frédéric, éd., pp. 79-106 [accessible en ligne sur le site « Diffusion » de l'Université libre de Bruxelles].

FRENCH, P. A. (1985), « Fishing the Red Herrings Out of the Sea of Moral Responsibility », dans Lepore et McLaughlin, éd., pp. 73-87.

GAINES, R. N. (1979), « Doing by Saying : toward a theory of perlocution », *The Quarterly Journal of Speech*, 65, pp. 207-217.

GARVER, E. (1984), « Aristotle's Genealogy of Morals », *Philosophy and Phenomenological Research*, 44, pp. 471-492.

GRICE, H. P. (1989), *Studies in the Way of Words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

GU, Y. (1993), « The Impasse of Perlocution », *Journal of Pragmatics*, 20, pp. 405-432.

GU, Y. (1994), « Pragmatics and Rhetoric : a collaborative approach to conversation », dans Parret, H., éd., *Pretending to Communicate*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, pp. 173-195.

HAHN, L. E., éd. (1999), *The Philosophy of Donald Davidson*, Chicago / La Salle (Ill.), Open Court.

HEMPEL, C. G. (1965), « Inductive Inconsistencies », dans *Aspects of Scientific Explanation*, Londres / New York, Collier-Macmillan / The Free Press, pp. 53-79.

HORNSBY, J. (1980), *Actions*, Londres, Routledge and Kegan Paul.

JACKENDOFF, R. S. (1985), « Believing and Intending : two sides of the same coin », *Linguistic Inquiry*, 16, pp. 445-460.

KENNY, A. (1963), *Action, Emotion and Will*, Londres / New York, Routledge and Kegan Paul / The Humanities Press.

KINTSCH, W. et VAN DIJK, T. A. (1978), « Toward a Model of Text Comprehension and Production », *Psychological Review*, 85, pp. 363-394.

KISSINE, M. (2007), *Contexte et force illocutoire. Vers une théorie cognitive des actes de langage*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles [accessible en ligne sur le site « Di-fusion » de l'Université libre de Bruxelles].

KISSINE, M. (2008), « Locutionary, Illocutionary, Perlocutionary », *Language and Linguistics Compass*, 2/6, pp. 1189-1202.

KISSINE, M. (2009), « Illocutionary Forces and What Is Said », *Mind and Language*, n° 24, pp. 122-138.

KISSINE, M. (2010), « Teaching and Learning Guide for : “Locutionary, Illocutionary, Perlocutionary” », *Language and Linguistics Compass*, 4/9, pp. 903-905.

KISSINE, M. (2012), « Sentences, Utterances, and Speech Acts », dans Allan, K. et Jaszcolt, K. M., édés, *Cambridge Handbook of Pragmatics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 169-190.

KISSINE, M. (2013a), *From Utterances to Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.

KISSINE, M. (2013b), « Speech Act Classifications », dans Turner, K. et Sbisà, M., édés, *Pragmatics of Speech Actions*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 173-202.

KREUTZ, P. 2001. « L'épidictique et les émotions », dans Dominicy et Frédéric, édés, pp. 107-134.

KURZON, D. (1998), « The Speech Act of Incitement : perlocutionary acts revisited », *Journal of Pragmatics*, 29, pp. 571-596.

LAZAR, A. (1999), « Akrasia and the Principle of Continence or What the Tortoise Would Say to Achilles », dans Hahn, éd., pp. 381-405.

- LEECH, G. N. (1983), *Principles of Pragmatics*, Londres / New York, Longman.
- LEPORE, E. et McLAUGHLIN, B., éd(s) (1985), *Action and Events : Perspectives on the philosophy of Donald Davidson*, Oxford, Blackwell.
- LEPORE, E. et VAN GULICK, R., éd(s) (1991), *John Searle and His Critics*, Oxford, Blackwell.
- LERNER, M. J. (1980), *The Belief in a Just World : A fundamental delusion*, New York / Londres, Plenum Press.
- LIBET, B. (1999), « Do We Have Free Will ? », dans Libet, B., Freeman, A. et Sutherland, K., éd(s), *The Volitional Brain : Towards a neuroscience of free will* (= *Journal of Consciousness Studies*, 6/8-9), Thoverton, Imprint Academic, pp. 47-57.
- LORAUX, N. (1981), *L'Invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, Paris / La Haye / New York, Mouton / Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- MICHAUX, C. et DOMINICY, M. (2001), « Le jeu réciproque du cognitif et de l'émotif dans le genre épictétique », dans Dominicy et Frédéric, éd(s), pp. 135-165 [accessible en ligne sur le site « Di-fusion » de l'Université libre de Bruxelles].
- MIKSIC', V. (2005), *Du silence linguistique à la poétique des silences. L'œuvre de Stéphane Mallarmé*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
- MIKSIC', V. 2008. « Les actes de silence à la lumière de la Théorie des Actes de Langage », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 23, pp. 75-94.
- MOURELATOS, A. P. D. (1981), « Events, Processes, and States », dans Tedeschi, P. J. et Zaenen, A., éd(s), *Syntax and Semantics. Volume 14 : Tense and Aspect*, New York, Academic Press, pp. 191-212.
- NAGEL, T. (1979), « Moral Luck », dans *Mortal Questions*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 24-38.
- NEUBERG, M. (1993), *Philosophie de l'action. Contribution critique à la théorie analytique de l'action*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique (Classe des Lettres).
- OGIEN, R. (1993), *La Faiblesse de la volonté*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PEARS, D. (1982), « Motivated Irrationality, Freudian Theory and Cognitive Dissonance », dans Wollheim et Hopkins, éd(s), pp. 264-288.
- PERELMAN, C. et OLBRECHTS-TYTECA, L. (1970), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2^e éd.

PERNOT, L. (1993), *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes.

POPPER, K. R. (1963), *Conjectures and Refutations : The growth of scientific knowledge*, Londres / New York, Routledge and Kegan Paul / Basic Books [cité d'après la traduction française : *Conjectures et réfutations. La croissance du savoir scientifique*, Paris, Payot, 1985].

PROUST, J. (2001), « A Plea for Mental Acts », *Synthese*, n° 129, pp. 105-128.

ROBINSON, D. N. (2002), *Praise and Blame : Moral realism and its application*, Princeton/Oxford, Princeton University Press.

SEARLE, J. R. (1975), « The Logical Status of Fictional Discourse », *New Literary History*, 6, pp. 319-332 [traduction française : « Le statut logique du discours de la fiction », dans *Sens et expression. Études de théorie des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, pp. 101-119].

SEARLE, J. R. (1983), *Intentionality : An essay in the philosophy of mind*, Cambridge, Cambridge University Press [cité d'après la traduction française : *L'Intentionnalité. Essai de philosophie des états mentaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1985].

SEARLE, J. R. (1991), « Responses », dans Lepore et Van Gulick, éd.

SEARLE, J. R. (1992), *The Rediscovery of the Mind*, Cambridge (Mass.), The MIT Press [cité d'après la traduction française : *La Redécouverte de l'esprit*, Paris, Gallimard, 1995].

SEARLE, J. R. (1995), *The Construction of Social Reality*, New York / Londres, Simon and Schuster (The Free Press) / Allen Lane (The Penguin Press) [cité d'après la traduction française : *La Construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998].

SEARLE, J. R. (2001), *Rationality in Action*, Cambridge (Mass.) / Londres, The MIT Press.

SEARLE, J. R. et VANDERVERKEN, D. (1985), *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.

SORABJI, R. (1980), *Necessity, Cause and Blame : Perspectives on Aristotle's theory*, Londres, Duckworth.

SPERBER, D. et WILSON, D. (1989), *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Éditions de Minuit.

STOUTLAND, F. (1968), « Basic Actions and Causality », *The Journal of Philosophy*, 65, pp. 467-475.

STRAWSON, P. F. (1969), « Intention and Convention in Speech Acts », dans Fann, éd., pp. 380-400.

TOULMIN, S. E. (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press [traduction française : *Les Usages de l'argumentation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993].

UNAMUNO, M. de. (2002), *Amor y pedagogía. Epistolario Miguel de Unamuno / Santiago Valentí Camp*, éd. de B. Vauthier, Madrid, Biblioteca Nueva.

VANDERVEKEN, D. (1988), *Les Actes de discours. Essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Liège/Bruxelles, Mardaga.

VANDERVEKEN, D. (1990), *Meaning and Speech Acts. Volume I : Principles of Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.

VANDERVEKEN, D. (1991), *Meaning and Speech Acts. Volume II : Formal Semantics of Success and Satisfaction*, Cambridge, Cambridge University Press.

VANDERVEKEN, D. (1992), « La théorie des actes de discours et l'analyse de la conversation », *Cahiers de Linguistique Française*, n° 13, pp. 9-61.

VANDERVEKEN, D. (1994), *Principles of Speech Act Theory* (= *Cahiers d'Épistémologie*, n° 188), Université du Québec à Montréal.

VANDERVEKEN, D. (1997), « La logique illocutoire et l'analyse du discours », dans Luzzati, D. et al., éd., *Le Dialogique*, Berne, Peter Lang, pp. 59-94.

VANDERVEKEN D. (1999), « La structure des dialogues intelligents », dans Moulin, B., Delisle, S. et Chaib-draa, B., éd., *Analyse et simulation des conversations. De la théorie des actes de discours aux systèmes multiagents*, Limonest, L'Interdisciplinaire, pp. 61-100.

VANDERVEKEN, D. (2001), « Illocutionary Logic and Discourse Typology », *Revue Internationale de Philosophie*, 55/216, pp. 243-255.

VANDERVEKEN, D. (2005), « Success, Satisfaction and Truth in Speech Acts and Formal Semantics », dans Davis, S. et Gillon, B. S., éd., *Semantics : A reader*, Oxford, Oxford University Press, pp. 710-734.

VAN DIJK, T. A. et KINTSCH, W. (1983), *Strategies of Discourse Comprehension*, New York, Academic Press.

VAN HECKE, T. (2001), *Contribution à la théorie des actes de langage. Le remerciement*, Thèse de doctorat, Université d'Anvers.

VENDLER, Z. (1967), « Verbs and Times », dans *Linguistics in Philosophy*, Ithaca (N. Y.), Cornell University Press, pp. 97-121.

VENDLER, Z. (1972), *Res Cogitans : An essay in rational psychology*, Ithaca (N. Y.) / Londres, Cornell University Press.

VERMAZEN, B. (1985), « Negative Acts », dans Vermazen, B. et Hintikka, M. B., édés, *Essays on Davidson : Actions and Events*, Oxford, Oxford University Press, pp. 93-104.

VON WRIGHT, G. H. (1951), *A Treatise on Induction and Probability*, Londres, Routledge and Kegan Paul.

VON WRIGHT, G. H. (1963), *Norm and Action : A logical enquiry*, Londres / New York, Routledge and Kegan Paul / The Humanities Press.

WALSTER, E. (1966), « Assignment of Responsibility for an Accident », *Journal of Personality and Social Psychology*, 3, pp. 73-79.

WIERZBICKA, A. (1987), *English Speech Act Verbs : A semantic dictionary*, Sydney, Academic Press.

WILLIAMS, B. (1981), « Moral Luck », dans *Moral Luck : Philosophical Papers 1973-1980*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 20-39.

WOLLHEIM, R. et HOPKINS, J., édés (1982), *Philosophical Essays on Freud*, Cambridge, Cambridge University Press.